



# Procès-verbal

de la session ordinaire du Synode

des 16 et 17 juin 2017

Tenue à Ste-Croix – salle communale,  
rue neuve 10

Version validée par le bureau du Synode : 29 août 2017  
Corrections aux pp. 4, 8, 10, 11, 17, 23, 24.

# 0. Table des matières

0.	Table des matières .....	2
1.	Ouverture de la session .....	3
1.1	Accueil .....	3
1.2	Appel .....	3
1.3	Installations .....	3
1.4	Hommages aux ministres décédés .....	3
1.5	Méditation .....	3
1.6	Vote de l'ordre du jour .....	3
2.	Message du Conseil synodal .....	4
3.	Comptes 2016 .....	5
3.1	Introduction .....	5
3.2	Entrée en matière .....	6
3.3	Questions et discussion sur la base des rapports .....	6
3.3.1	Rapport du CS .....	6
3.4	Décisions .....	9
4.	Rapport annuel 2016 .....	9
4.1	Introduction .....	9
4.2	Entrée en matière .....	10
4.3	Questions et discussion sur la base des rapports .....	10
4.3.1	Rapport du CS .....	10
4.3.2	Rapport de la CoGest .....	11
4.4	Décision .....	12
5.	Nouvelle clef des contributions .....	12
5.1	Introduction .....	12
5.2	Entrée en matière .....	13
5.3	Questions et discussion sur la base des rapports .....	13
5.3.1	Rapport du CS .....	13
5.4	Décision .....	18
6.	Politique immobilière .....	22
6.1	Introduction .....	22
6.2	Questions et discussion sur la base du rapport du CS .....	22
6.3	Décision .....	25
7.	Enfance, jeunesse, Evangile .....	25
7.1	Introduction .....	25
7.2	Entrée en matière .....	26
7.3	Questions et discussion sur la base des rapports .....	28
7.4	Décision .....	30
8.	Dotations : regard sur les projets alternatifs de l'EERV (non décisionnel) .....	31
9.	Election à la vice-présidence du Synode (samedi matin) .....	31
10.	Élection d'un ministre à l'assemblée des délégués de la FEPS .....	31
11.	Information sur la Troisième rencontre des synodaux européens des Eglises membres de la Communion d'Eglises protestantes en Europe (CEPE) .....	32
12.	Information du CS sur la gestion RH .....	34
13.	Information à propos de la célébration pour les partenaires enregistrés .....	35
14.	Informations du Conseil synodal .....	36
14.1	Présentation CCT .....	36
14.2	Recueil Alléluia .....	36
14.3	RGO ratifié par le CE en date du 15 mars .....	37
15.	Questions et interpellations .....	37

15.1	Question de Daniel Marmet, Région 5 .....	37
15.2	Question de Suzette Sandoz .....	38
16.	Clôture .....	38
	Remerciements de la présidente à Jean-Michel Sordet.....	39
	Adieux au Synode – texte de Jean-Michel Sordet.....	41
	Remerciements à Christine Girard.....	42

# 1. Ouverture de la session

## 1.1 Accueil

- La présidente, Sylvie Arnaud, ouvre la session par les salutations d'usage. Elle remercie la paroisse du Balcon du Jura qui accueille la session du Synode et salue en particulier les consacrés et agrégés présents.
- Elle passe la parole à Monique Winkler, secrétaire du Conseil régional, laquelle accueille le Synode dans la Région du Nord vaudois et présente en quelques traits la région et les défis.

## 1.2 Appel

- La présidente passe la parole à la vice-présidente, Christine Girard, pour l'appel.
- Présences au moment de l'appel – il y a toujours quelques fluctuations en cours de session :

	Présents	Nombre total des délégués
Vendredi	54 / 56 dès 15h15	83 (4 sièges vacants)
Samedi	68	

- Le quorum est atteint, le Synode peut délibérer valablement.

## 1.3 Installations

- Sylvie Dépraz (diacre R3), Emmanuel Schmied, (diacre R4), Olivier Rouvé, (laïque, R11) sont installés comme membres du Synode.
- Dominique Troilo (pasteur, délégation des services cantonaux) est installé samedi matin

## 1.4 Hommages aux ministres décédés

La présidente invite à faire mémoire des ministres décédés depuis la dernière session ordinaire. Il s'agit de : **Jean Anderfuhren, Jean de Benoît, Claude Estoppey-Girard, Jean Péclard, Henri Piguet.**

## 1.5 Méditation

- La méditation du vendredi après-midi est confiée à **Michel Mercier**.
- Celle du samedi matin, à **Christine Girard**.

## 1.6 Vote de l'ordre du jour

1. Ouverture de la session
2. Message du Conseil synodal
3. Comptes 2016
4. Rapport annuel 2016
5. Nouvelle clef des contributions
6. Politique immobilière
7. Enfance, jeunesse, Evangile
8. Dotations : regard sur les projets alternatifs de l'EERV (non décisionnel)
9. Election à la vice-présidence du Synode (samedi matin)
10. Élection d'un ministre à l'assemblée des délégués de la FEPS
11. Information sur la Troisième rencontre des synodaux européens des Eglises membres de la Communion d'Eglises protestantes en Europe (CEPE)
12. Information du CS sur la gestion RH
13. Information à propos de la célébration pour les partenaires enregistrés
14. Informations du Conseil synodal
15. Questions et interpellations
16. Clôture

Question de **Michel Henry** : il rapporte que quelques-uns regrettent que le point « Divers » ne figure plus en fin d'OJ (ordre du jour) et il propose un point 15 bis « Divers ».

**Sylvie Arnaud** : elle répond que ce point a été supprimé il y a plusieurs années pour éviter une multitude d'annonces d'activités qui n'ont pas forcément leur place dans un délibérant.

L'amendement de Michel Henry est soutenu donc discuté.

voix pour : 12

**Suzette Sandoz** : elle sait que cette demande émane de plusieurs personnes., mais Il peut arriver qu'on n'utilise pas le point divers. Mais il est aussi possible qu'un délégué ait envie d'ajouter un commentaire ou une remarque générale à la fin d'une session or il ne peut pas le faire au point question ou interpellation.il peut arriver que l'on n'ajoute rien. Il est possible qu'un délégué ait envie d'ajouter un point à l'OJ, mais pas forcément. Elle ne se rappelle pas de la décision d'annuler ce point à l'OJ.

Vote pour l'adjonction d'un point « 15 bis divers» à l'ordre du jour :

voix pour : 22 ; voix contre : 7 ; abstentions : 22

La majorité des deux tiers n'étant pas atteinte, ce point ne sera pas ajouté à l'OJ.

**Yael Saugy** : il souhaite que le point « Rapport annuel 2016 » soit traité le samedi matin en raison de l'absence de 2 membres de la Commission de gestion

La proposition de Yael Saugy est-elle soutenue.

voix pour : majorité

– Conformément à l'article 137 du RE, la présidente fait voter l'ordre du jour

voix pour : majorité ; voix contre : 0 ; abstention : 0

## 2. Message du Conseil synodal

La parole est au Conseil synodal

**Xavier Paillard** :

*« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,*

*Vous avez tous parcouru – sans mal de cœur j'espère les lacets de la côte pour accéder à Ste-Croix. Le Conseil synodal souhaite ici remercier la région Nord vaudois d'avoir choisi ce lieu, non pas tant parce que cela rallonge le trajet de tous les délégués, mais parce que ce décentrement nous permet de prendre de la hauteur... Il en faut pour ne pas perdre de vue l'horizon de notre mission.*

*Nous vivons avec vous une législature qu'on peut qualifier de difficile... nous ne le nions pas. Mieux même, nous reconnaissons que nous en sommes en partie responsables ! Du fait de quelques erreurs, peut-être... mais surtout d'avoir osé inviter l'EERV à regarder la réalité de sa situation en face plutôt que de se cacher la tête dans le sable... L'Eglise est au milieu du virage disions-nous lors de la première JEERV de la législature en septembre 2014... et quand on prend des virages – vous l'avez éprouvé en montant – ça secoue un peu plus... et ça consomme un peu plus d'énergie également... Sans oublier le manque de visibilité par endroit, l'impossibilité de dépasser (donc la nécessité d'avancer ensemble) et les risques de dérapage...*

*Oui, nous le constatons – et nous le savions – une période de changement en profondeur est inévitablement une période de turbulences et d'incertitudes; c'est normal... et c'est éprouvant, pour tout le monde. Même sur les plus gros paquebots du monde, le fait d'affronter une tempête sollicite l'ensemble de l'équipage de même que les passagers ; mais peut-être que certains d'entre vous en ont fait l'expérience en croisière, ou plus simplement dans un train ou sur un quai de gare... Quand l'adversité surgit et dérange l'ordre établi, elle bouscule mais elle permet aussi à de nouvelles relations de naître, à d'inattendues solidarités de se développer et à des solutions imaginatives d'émerger.*

*Malgré les difficultés et parce que des solutions se dessinent grâce à tous les acteurs de notre Eglise, le Conseil synodal peut dire aujourd'hui qu'il a la conviction d'avoir fait des bons choix en travaillant à son programme de législation.*

*Il réaffirme l'importance :*

*- de ne pas continuer à subir la sécularisation de notre société et l'érosion de notre Eglise sans réagir...*

*- d'oser un diagnostic courageux et réaliste*

*-et d'appeler tous les acteurs de nos paroisses, services communautaires et aumôneries à choisir l'opportunité du changement plutôt qu'à prendre le risque de l'immobilisme.*

*Parce que les choses se mettent à bouger, le Conseil synodal a intitulé son rapport annuel 2016 « En mouvement ». C'est dans ce même état d'esprit qu'il se plaît à vous inviter à vivre ce Synode ordinaire de printemps ; en levant avec lui la tête du guidon pour regarder – au-delà des obstacles que l'on sait – ce vers quoi nous voulons tendre à la suite de Celui qui nous précède et nous rassemble.*

*Avec Goethe gardons en mémoire qu'... « On peut aussi bâtir quelque chose de beau avec les pierres qui entravent le chemin »*

*Je nous souhaite une bonne session. »*

# 3. Comptes 2016

## 3.1 Introduction

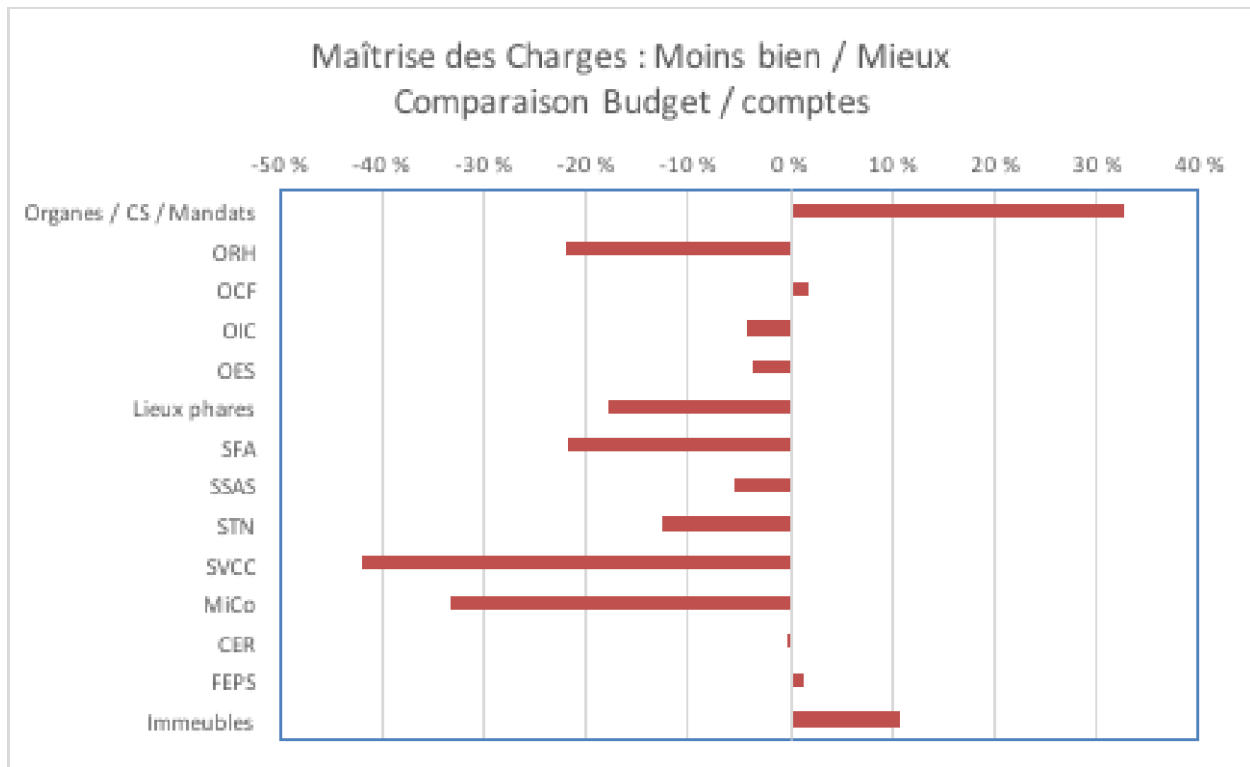
Le Bureau a reçu trois rapports : ceux du CS, de la CoFin et de l'organe de contrôle financier

La parole est au CS, **Jean-Michel Sordet**

« Mme la Présidente, chers déléguées et délégués

La première fois que j'ai présenté devant le Synode les comptes de l'EERV, pour l'exercice 2012, j'ai parlé d'une austérité mesurée qui avait permis au CS de globalement maintenir les charges dans un volume acceptable. En 2016, avec le déménagement et les préparatifs des événements R500, on ne peut pas vraiment parler d'austérité.

En réalité, je me suis demandé quels secteurs de notre budget avaient réussi à maintenir ses charges dans la cible escomptée ou pas. Pour illustrer mon propos, je vous montre un graphique tout simple :



- chaque ligne est un de secteurs de notre budget
- les barres à gauche indiquent les secteurs qui ont fait mieux que prévus
- les barres à droite montrent les secteurs qui ont dépensés plus que budgétisés.

Notez deux choses : on ne parle ici que des charges, pas du résultat. En effet, ma question de départ était la suivante : le budget autorisait telles ou telles dépenses, et au final qui a dû dépasser cette autorisation, qui a pu la respecter ?

Notez aussi qu'on parle en %... 11% sur 200'000 francs pour les immeubles, ce n'est pas directement comparable à 4% sur 24 millions – à la première ligne !

Du coup, nous voyons que c'est surtout le CS, avec les mandats et projet spéciaux) qui ont outrepassé leur budget de près de 30%, notamment avec les mandats particuliers, avec recherche et développement, avec le Pluralisme, avec les préparations de R500.

Globalement, les Mico ont tenu la barre, même si une ou deux d'entre elles ont aussi dépassé les charges prévues : d'une certaine façon on peut s'en réjouir, car c'est le signe d'une recrudescence d'activité ou de réponses aux besoins sur le terrain.

La FEPS a connu aussi un dépassement, notamment parce qu'au moment d'établir le budget, on ne connaît pas encore le montant escompté par la FEPS l'année suivante, et aussi parce qu'en 2016, il y a eu des contributions extraordinaires à l'occasion de R500.

On a aussi un petit dépassement à l'OCF : le déplacement du secrétariat de l'EERV de la rue de l'Alé aux Cèdres, malgré la forte prise en charge de la Fondation des Terreaux, a impliqué un certain nombre s'investissements, notamment techniques, qu'il convenait de faire à ce moment-là de préférence.

A part cette exception, les autres services centraux de l'EERV ont dépensé moins que prévu, ce qui correspond sans doute aux vœux de beaucoup d'entre vous de ne pas gonfler ce qu'on appelle, quoiqu'un peu à tort, les frais généraux ou administratifs.

Pour plus de détails, il faut se référer à la discussion de détails, dans les rapports qui vous sont soumis.

La planification faite en 2015 prévoyait pour les comptes 2016 un léger bénéfice d'exploitation de 40'000 francs, et un hypothétique bénéfice hors-exploitation de 200'000 francs. Le petit tableau affiché maintenant vous montre l'évolution de cette planification :

Années	Comptes	Résultat cumulé	
		Réel	Planifié
	<i>Déficit / Bénéfice</i>		
<b>2016</b>	<b>236 457</b>	<b>122 266</b>	<b>-114 749</b>
<b>2015</b>	<b>33 506</b>	<b>-114 191</b>	<b>-151 307</b>
<b>2014</b>	<b>-147 697</b>	<b>-147 697</b>	<b>-99 539</b>

Comme le dit très bien la Cofin, le déficit de 236'000 francs reste important même en prenant en considération les événements spéciaux que je viens d'évoquer.

Il n'est pas encore possible de savoir actuellement au 16 juin, de quelle couleur sera l'année 2017. Les efforts que tous ont consentis dans le cadre du budget 2017 me laissent espérer que l'écart à la planification ne prendra pas trop brutalement l'ascenseur.

Et maintenant, même si c'est pour la dernière fois, je me tiens à votre disposition, avec mes collègues si nécessaire, pour la discussion des comptes. »

– La parole est au président de la CoFin, **Denis Candaux**

« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les délégués,

La présentation des comptes en page a et b du document donne une bonne vision facile à comprendre des comptes de l'année 2016.

Le résultat global est proche du budget, mais la diminution du déficit est toujours due principalement à une diminution des charges. Les recettes sont rarement en augmentation. La comparaison détaillée des comptes avec le budget montre de nombreuses différences, mais dans des proportions qui nous paraissent acceptables. Nous n'avons pas remarqué de déplacement de charges qui aurait nécessité notre accord.

Les 2 principales sources de financement de l'EERV, la participation de l'Etat, les contributions des régions, des Pla et des paroisses représentent le 91,68% de nos recettes. Etat 80,8%, Régions et paroisses 10,88%.

Il faudra se souvenir de ces chiffres en parlant des contributions.

Comme nous l'indiquons dans notre rapport, la Cofin vous propose d'entrer en matière et d'accepter les comptes 2016 tels que présentés. »

– La parole est à **Mme Virginie Staehli Amblet**, fiduciaire Staehli (Morrens)

« Nous avons eu le plaisir de réaliser l'audit des comptes 2016, qui s'est bien déroulé. Nous pouvons donc attester que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes aux lois vaudoises et aux règlements ecclésiastiques de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud. Nous validons également qu'il existe un SCI relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil synodal.

Suite à la demande d'un délégué, j'ai également précisé que : « le SCI signifie « système de contrôle interne ».

Il s'agit des mesures de contrôle interne mises en place pour garantir la tenue régulière de la comptabilité et un rapport financier adéquat ».

## 3.2 Entrée en matière

La présidente ouvre le débat d'entrée en matière. La parole n'est pas demandée.

L'entrée en matière est votée à l'unanimité.

## 3.3 Questions et discussion sur la base des rapports

### 3.3.1 Rapport du CS

**Gérald Dessauges** : il aimerait savoir que signifie l'abréviation SCI ?

**Virginie Staehli Amblet**: elle répond que SCI signifie « système de contrôle interne » et cela correspond à mettre en place des contrôles internes dans l'organisation financière afin d'avoir une bonne vision et un contrôle des flux financiers de l'EERV.

**Gérald Dessauges** :

« - Le budget 2017 adopté par le Synode à la fin de l'année dernière prévoit un important déficit. De plus, il nous a été dit qu'il en irait de même pour l'exercice (voire les exercices) suivant(s). Pour prendre des décisions adéquates le moment venu, nous avons besoin de bien comprendre les éléments figurant dans le bilan des comptes qui nous "seront" (sont présentés aujourd'hui), car c'est là que se trouvent une part importante des

moyens qui devraient nous permettre de faire face aux déficits annoncés. C'est pourquoi nous posons les questions suivantes :

- le CS peut-il nous donner des précisions sur les lignes du bilan qui concernent les actifs circulants et sur l'évolution des chiffres qui y figurent ? Par évolution, nous entendons non seulement la comparaison entre les chiffres de 2015 et 2016, mais également les projections qu'on peut faire pour 2017. Nous pensons notamment à la baisse de nos liquidités, à celle des titres (la diminution provient-elle d'une dévaluation, ou avons-nous déjà commencé à vendre des titres ?), enfin au fait que le montant des actifs de régulation est bien plus important que lors des exercices précédents.

- Même questions à propos du passif, notamment sur les variations importantes de nos dettes

- De quelle marge de manœuvre l'EERV dispose-t-elle pour investir sur l'avenir comme le prévoit le budget 2017, voire pour procéder à des emprunts supplémentaires à court terme ?

Ceci suite à notre séance de préparation à Blonay. A titre personnel, je souhaite que les réponses nous permettent de bien comprendre dans le cadre des comptes EERV, en quoi consiste concrètement les actifs et passifs transitoires ou charges à payer et produits à recevoir et de même pour les créances par rapports aux transitoires par exemple. Et enfin de comprendre les enjeux en relation avec des augmentations ou diminutions substantielles de ces éléments par rapport aux exercices 2012, 2013 par exemple. »

La parole est au CS : **Jean-Michel Sordet** : il informe que les créances correspondent à des sommes d'argent qui auraient dû rentrer au cours de l'exercice, mais qui ne sont pas encore entrées. Au 31 décembre, certaines créances restent encore en suspens pendant quelque temps. Les transitoires correspondent à des factures qui auraient dû être payées dans l'exercice précédent, mais ne le sont pas encore au 31 décembre. Cela varie d'une année à l'autre.

**Gérald Dessauges** : il pense que dans les années précédentes, on était plus bas dans les créances. Si la majeure partie sont les contributions des paroisses et des régions cela veut dire qu'on est plus en retard par rapport au passé.

Au niveau des transitoires, pourquoi inscrire 2 lignes car il s'agit de toute façon de paiements en attente.

La parole est au CS : **Jean-Michel Sordet** : il répond que sur le fait que cela ait augmenté depuis d'autres années, ce n'est pas une augmentation, cela varie chaque année. Si les volumes sont plus hauts aujourd'hui, cela tient probablement du fait de la délimitation périodique. C'est un effet du système de contrôle interne. Sur les titres, le CS n'a pas touché au portefeuille de titres et n'envisage pas de le faire. Une partie du dossier titres qui est en liquidités a été utilisé.

Pour la CoFin, **Olivier Leuenberger** : il informe que pour éponger les déficits, il existe des fonds propres et le CS en a 8'600'000.-. Une partie est affectée, cela représente environ 3 millions de fonds que l'on peut toucher selon un certain nombre de règles. Pour éponger le déficit, le CS peut l'utiliser, mais avec 8 millions, l'EERV n'est pas encore sur la paille.

Pour les termes « régularisation » et « transitoires », ce sont des questions de terminologie dictés par la révision, par le Parlement, du titre 32 du CO.

**Charles-Louis Rochat** : il constate qu'avec les comptes, on retrouve toujours 2 organes. L'organe de contrôle dit oui les comptes sont justes et le Synode doit savoir s'ils sont bons et il est difficile de le dire. Lorsqu'il constate 236'000.- d'écart par rapport à un point zéro, cela correspond à 0.5%, il ne peut dès lors pas dire que la situation de pertes et profits soit mauvaise. Ce résultat paraît correct, mais il faudrait que la CoFin fasse une appréciation du bilan pour savoir dans quelle situation se trouve notre Eglise et il encourage la CoFin à aller plus loin dans son travail de descriptif de la situation financière et donner des tendances.

Pour la CoFin : **Denis Candaux** : il informe qu'au moment des comptes la CoFin ne peut que faire des constats. C'est au moment du budget qu'il faut être attentif aux dépenses. Une réduction du budget correspond aussi à une réduction d'activités.

La parole est au CS : **Jean-Michel Sordet** : à la page 6 : dans le commentaire, la ligne 6301 n'existe pas dans le tableau car elle a été fusionnée avec la ligne 6300. Il y a une faute de frappe dans le tableau et il faut modifier « chiffres visibles » à la page 6.40.46 et non 6.40.44.

Page 14

**Jean-Frédéric Leuenberger** : commentaire page 15 poste 56740

Il en déduit que pour l'année 2016, l'assurance perte de gain entre en fonction dès le 90<sup>e</sup> jour comme précédemment. Il souhaite des explications à ce sujet.

La parole est au CS : **Jean-Michel Sordet** : il informe que le CS a modifié le contrat assurance perte de gain. La nouvelle assurance nous assure dès le 30<sup>e</sup> jour ce qui fait que les primes sont plus élevées. Le retour en prestation de l'assurance est lui aussi plus élevé. Cette option à 30 jours fait économiser quelques milliers de francs. Le budget 2016 n'a pas encore tenu compte de cette modification de contrat alors que pendant 2015 nous avons déjà la nouvelle prime.

Page 19, rubrique 6404 :

**Suzette Sandoz** : à l'ORH, elle aimerait savoir ce qu'on entend par prendre en charge administrativement des animateurs de paroisse ? Et sont-ils toujours des laïques ou quelquefois aussi des ministres ?

La parole est au CS : **Jean-Michel Sordet** : il répond qu'un animateur de paroisse n'est pas un ministre. Les paroisses peuvent engager des animateurs de paroisse. Le traitement par l'ORH ne concerne que l'administration des salaires et des charges sociales de ces personnes. L'ORH refacture le salaire aux paroisses.

Pages 20-21

**Suzette Sandoz**

Rubrique 5600 : est-ce exact que cette rubrique ne concerne que le coût salarial des postes ou fraction de poste ? Si oui quels sont les membres des organes qui occupent les postes ? Serait-il possible à l'avenir d'avoir pour chacune des rubriques 5600 des organes, des services et des offices, l'indication du nombre de postes ministériels et laïques concernés.

La parole est au CS : **Jean-Michel Sordet** : il répond que la rubrique 5600 englobe les traitement et les charges sociales des collaborateurs, qu'il s'agit de traitement de personnes et non pas des postes. Ce chiffre comprend aussi bien les collaborateurs occupant des postes + que ceux qui assument des mandats particuliers. Comme le prévoit le Règlement, ces derniers sont qui sont toujours hors postes, en extra, engagés par le CS, hors dotation.

**Suzette Sandoz** : elle pensait que ce segment charges sociales ne désignait que des personnes occupant des postes et des fractions de poste.

La parole est au CS : **Jean-Michel Sordet** : il répond que tous les salaires se trouvent sous ce numéro Traitement et charges sociales hormis les mandats externes confiés à des personnes ayant le statut d'indépendants.

**Suzette Sandoz** :

A la rubrique 51005, le montant de 54'784 frs correspond à une économie de 6'216 frs par rapport au résultat budgété. Le CS explique que l'écart est dû au déplacement des montants liés spécifiquement à R500 poste qui montre un déficit non budgété de 190.590 frs. On en conclut que les 54'784 frs du poste "Divers mandats" comprennent le coût du mandat spécial confié à M. Jacquemet en complément du travail "recherche et développement". Quels autres mandats sont encore couverts par ce montant? correspond à une économie par rapport au montant budgété, celui-ci comprend-t-il le coût d'un mandat spécial ou d'autres mandats ? A quoi correspond le coût des mandats ?

La parole est au CS : **Jean-Michel Sordet** : la rubrique 5600 est une rubrique par nature, il s'agit donc des salaires. La rubrique 51005 correspond à une section. Une partie de cette section 51005 comprend des salaires ou des factures d'indépendants. Le chiffre 5600 correspond aux employés de l'Eglise. Les mandats s'inscrivent eux dans « Divers-Mandats ».

**Suzette Sandoz** : elle aimerait savoir s'il existe encore d'autres mandats couverts par ce montant ?

La parole est au Conseil synodal

**Xavier Paillard** :

Il explique que dans « Divers-mandats » le CS explique qu'il y a des frais de fonctionnement ou des défraiements à un indépendant comme par exemple, M. Jacquemet ou M. Tétaz (Processus changement + R500). Ce sont les cumuls de salariés et de frais d'indépendants dont le détail peut être divulgué.

**Suzette Sandoz**

Sous la rubrique 51050, Recherche et développement (R&D), elle lit un coût de 26'000.- environ qui correspond aux coûts de la cellule spéciale R&D : or, selon le rapport de gestion, page 36, R&D est un outil de diagnostic amélioré par le Labo Khi.

A quoi donc a servi cette dépense de 26'000.- qui deviendra dans le budget 2017 une somme de 56'300.- ce qui correspondrait à un demi-poste ministériel.

La parole est au Conseil synodal

**Xavier Paillard** :

Il informe que Le mandat R&D figure dans les salaires car il existe un contrat avec l'EERV. Les frais de 27'192.- que l'on voit au-dessous correspondant à des frais de travail et d'animation liés à R&D (frais animation, frais de participation à un colloque, frais de développement, ...). Aujourd'hui, 50'000.- ne correspondent pas à un demi salaire de ministre car le salaire moyen à l'EERV s'élève à 155'000.-.

**Suzette Sandoz**

A la rubrique 51055, le résultat "190.590 frs" R500 n'était pas budgété au budget 2016. Elle constate que R500 aura coûté presque un quart de million. Comment faut-il comprendre la remarque qui figure au budget 2017 "le budget proposé entre approximativement dans le cadre prévu par la planification financière, soit 2x 40'000 frs" ?



La parole est au CS : **Jean-Michel Sordet** : il répond que le CS est désolé de la dispersion des chiffres de R500 dans les comptes. Un décompte final sur l'ensemble de R500 sera fourni par le CS pour savoir comment les montants ont été ventilés.

**Olivier Leuenberger** : il annonce que la CoFin est contente d'entendre que le CS fournira un décompte clair des dépenses des divers projets R500.

Page 38

**Jean-Michel Sordet** : il avise que les 3 premières lignes du commentaire sont un copié/collé de 2015 et qu'il faut les biffer.

Page 42 :

**Charles-Louis Rochat** : il ne comprend pas le commentaire de la CoFin qui dit que la contribution à la FEPS correspond à une augmentation de 25% car à son sens, 25% ce n'est pas modeste et il aimerait des précisions.

Pour la CoFin, **Olivier Leuenberger** : il indique que l'augmentation de 25% court de 2006 à 2016 l'augmentation est significative sur 10 ans mais paraît modeste car elle ne correspond dès lors qu'à 2,5% par année. La CoFin rend le Synode attentif au fait qu'à l'avenir cette contribution de l'EERV à la FEPS ne doit pas augmenter.

Il n'y a pas de question sur les rapports de la CoFin et de l'organe de révision

## 3.4 Décisions

Une seule décision est proposée, commune au CS et à la CoFin : « Le Synode approuve les comptes 2016 de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud. »

Elle est mise en discussion. La parole n'est pas demandée.

Vote :

voix pour : majorité ; voix contre : 0 abstentions : 5

La décision est adoptée :

**« Le Synode approuve les comptes 2016 de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud. »**

La présidente remercie toutes les personnes qui ont pris leur part dans l'établissement des comptes 2016 qui viennent d'être approuvés, des lieux d'Eglise au canton et en tout particulièrement le trésorier, Jean-Michel Sordet, Florence Baudraz, responsable de l'OCF, René Jurenak, comptable, et tous les autres collaborateurs de l'OCF.

## 4. Rapport annuel 2016

Selon modification de l'OJ, point pris samedi matin à 10h30

### 4.1 Introduction

Deux rapports ont été fournis : ceux du CS et de la CoGest

– La parole est au président du CS, **Xavier Paillard**

*« Le rapport a un avant-propos et quelques perspectives et je me permets de vous rappeler ce que j'ai dit hier symboliquement sur les virages nécessaires pour monter jusqu'ici, la nécessité de prendre de la hauteur et les difficultés qu'on traverse. »*

– La parole est au président de la CoGest, **Yael Saugy**

*« Quel est le mandat de la CoGest :*

*Vérifier que le Conseil synodal bosse bien. En fait, qu'il a bien bossé, durant l'année écoulée.*

*Ce regard que nous portons, sur ce qui a été vécu, travaillé, doit pouvoir nous pousser à regarder en avant, pour construire le futur.*

*Pas de doute sur le travail que font les Conseillers synodaux, ce sont des bosseurs qui se donnent, j'ai envie de dire "corps et âme", à leur fonction. Les relations extérieures sont excellentes, la gestion des crises et les difficultés institutionnelles sont prises avec courage. Mais la CoGest se préoccupe particulièrement de l'avancée du programme de législation et de la vision qui y préside.*

*Nous vivons une réalité de décroissance, on dit qu'on est dans le virage, mais que changeons-nous? Comment changeons-nous? Et pour aller où? Et ensemble?*

*Ne perdons pas de vue que la crise institutionnelle que nous vivons, ne doit pas cacher la vie spirituelle de ses membres, du plus grand au plus petit...*

*C'est donc pas seulement un problème de choix que nous vivons, mais aussi de regard et donc de relation. »*

## 4.2 Entrée en matière

Discussion et vote d'entrée en matière, la parole n'est pas demandée

voix pour : majorité ; contre : 0 ; abstention : 0

## 4.3 Questions et discussion sur la base des rapports

### 4.3.1 Rapport du CS

#### **Suzette Sandoz**

A la page 4 colonne de droite : sous le nom de Bertrand de Félice : elle notifie que ce paragraphe contient une double désinformation par omission :

Le recours a été déposé par Monsieur de Félice et par son épouse car il s'agissait d'un problème de logement de famille, qui est une notion très strictement protégée par le Code civil. On laisse ici entendre peut-être que le pasteur licencié est un « rogneux » qui s'attaque même à l'Etat quand on veut le chasser de sa cure.

Le tribunal des baux a donné raison à Monsieur de Félice et à son épouse. Rien n'est mentionné ci, alors qu'il y est fait allusion 4 pages plus loin, sans la mention de M. de Félice alors et que cela enlèverait quelque chose au caractère « rogneux » que l'on pourrait attribuer à ce pasteur licencié.

Ces omissions correspondent, sur le plan intellectuel, à une honnêteté douteuse, sur le plan déontologique, à une faute grave.

A la page 4 colonne de droite : sous le nom de Hans-Peter Geiser : il y a une double désinformation; d'une part, en disant que les procédures civile et pénale ont été engagées par l'EERV, on fait croire qu'il s'agit de quelque chose de très grave, alors que tous les procès engagés par le CS le sont toujours au nom de l'EERV. D'autre part, en mentionnant une procédure pénale, il y a là une accusation il s'agit là d'une désinformation par procès d'intention peut-être ; en effet, en disant qu'une procédure pénale a été engagée par l'EERV, on peut se dire qu'il y a véritablement quelque chose de très grave, sinon on ne précise pas que les procès qui sont engagés le sont toujours car c'est l'EERV qui est représentée par le CS. Il y a là une accusation qui porte atteinte à la personnalité de Monsieur Geiser et il s'agit d'une faute déontologique, voire juridique vu la présomption d'innocence. Ceci avait déjà été signalé sur le même sujet en fin d'année dernière.

En fin de ce même paragraphe : s'il fallait qualifier diplomatiquement cet alinéa, cela reflèterait une incompétence diplomatique totale. Ces deux paragraphes sont indignes d'un rapport de gestion d'une Eglise.

Pages 7-9

**Heidi Wild** : elle se demande de quoi il est question lorsque le CS parle de « l'émergence d'une approche médicale de la spiritualité »?

La parole est au Conseil synodal

#### **Xavier Paillard** :

Il précise que cela fait partie d'un paragraphe écrit sur les relations institutionnelles, mais cela déborde aussi sur les questions liées à la santé. L'aumônerie s'est de plus en plus spécialisée pour devenir aujourd'hui le fait de ministres spécialisés qui travaillent dans les hôpitaux. Le pas suivant est de voir les hôpitaux prendre en compte de plus en plus la question spirituelle aussi en relation aux neurosciences, et d'avoir tendance à considérer l'approche spirituelle indépendamment de toute référence religieuse, uniquement comme un phénomène spirituel et à dire que l'on pourrait se passer des aumôniers des Eglises pour former des soignants en charge de la spiritualité des patients.

Page 9

**Florence Clerc Aegerter**: elle aimerait quelques informations sur la position commune des facultés et des Eglises romandes concernant le projet HET-pro (dernier alinéa de la 1<sup>ère</sup> colonne)

La parole est au Conseil synodal

#### **Xavier Paillard** :

Il relate que les facultés de théologie attendent de savoir quel sera le résultat de la demande de reconnaissance de HET-pro comme haute école de théologie. Cette reconnaissance peut être demandée à la fin d'un 1<sup>er</sup> cycle complet de formation. Le processus de reconnaissance peut durer une année, une année et demie. Les facultés romandes disent aujourd'hui qu'elles prennent acte de cette demande, puis elles verront, mais clairement, il n'y aura pas de reconnaissance automatique d'équivalence de bachelor ou de master de théologie.

Les facultés verront de cas en cas les possibilités de liens et de demande de complément pour arriver à des équivalences. C'est une position de prudence et d'attente.

Pages 22

Dernier alinéa concernant le Conseil religieux qui peine à trouver ses marques ...

**Suzette Sandoz** : elle aimerait insister sur le rôle remarquable que joue l'aumônerie des hautes écoles lorsqu'il s'agit du dialogue interreligieux.

**Suzette Sandoz** : elle demande s'il est exact que le CS a décidé de supprimer la qualité de lieux phare de Saint-Laurent-Eglise et de supprimer un des deux 50% ministériel ?

La parole est au Conseil synodal

**Xavier Paillard** :

Il signale que le CS est en train de réfléchir à la manière de reconsidérer le positionnement des lieux phares en regard de la future organisation des régions et notamment de la région Lausanne, avec l'insistance pour Saint-Laurent-Eglise (SLE) de dire qu'ils souhaitent s'intégrer à la région Lausanne.

Oui, les réflexions faites c'est de dire qu'à terme, SLE sera intégré à la région Lausanne et ne sera pas gardé comme lieux phare.

Sur le remplacement d'un mi-temps ; comme il y a des postes vacants à d'autres endroits, le CS ne souhaite pas repourvoir immédiatement le poste à SLE aussi dans l'attente des décisions sur les dotations en sachant que on devra procéder à des coupes partout. Compte tenu de la vie de SLE, un mi-temps peut suffire avec une aide administrative. Il a été convenu en accord avec le pasteur et le conseil de SLE de ne pas repourvoir ce 50% et d'avoir une décharge administrative.

**Laurent Zumstein** : il aimerait savoir, en sa qualité de coordinateur, si l'expérience de Saint-Laurent-Eglise a été documentée afin que l'expérience serve à d'autres dans le canton.

La parole est au Conseil synodal

**Xavier Paillard** :

Il indique que l'ensemble des 3 lieux phares ont fait l'objet d'une première évaluation par un audit externe qui a abouti à une documentation. Le CS a demandé aux lieux phares de mieux documenter leur travail.

L'intention existe, mais c'est plus difficile en pratique.

Alinéa 2 colonne droite

**Suzette Sandoz** : elle se demande si le CS pense vraiment que le mépris exprimé à l'égard d'un certain nombre de laïques et de ministres est stimulant ? L'Eglise existe par ceux qui y sont, pour ceux qui n'y sont pas. On peut et on doit signaler des faiblesses sans tuer les personnes. Le rapport de gestion comprend de nombreux passages très décourageants ou inadmissibles et elle ne l'acceptera passouhaite pas l'accepter pour cette raison.

**Suzette Sandoz** :

Décision 2015/02 : il serait souhaitable de noter cette décision « en cours de traitement » et non « traitée »

Décision 2015/05 : il serait souhaitable de noter cette décision « en cours de traitement » et non « traitée »

**Olivier Leuenberger** : il rappelle que le CS a la compétence de créer ou de supprimer des lieux phares à Lausanne ; c'est dans sa liberté de compétences.

### 4.3.2 Rapport de la CoGest

**Gérald Dessauges** :

*« Je suis heureux que dans son rapport, ma foi très complet, la CoGest traite enfin de la question qui nous agite depuis pas mal de temps, celle de la gestion des ressources humaines. Au risque de vous voir taxés de polémistes, auquel cas bienvenue au club.*

*La pratique du licenciement au sein de l'EERV n'est pas un type d'événement nouveau et particulier au CS actuel, ni à cette législature. Et la tradition est bien établie, et le communiqué bien rodé : ils n'ont rien commis d'irréparable, ni d'actes répréhensibles du point de vue pénal, et on ne vous en dira rien de plus !*

*Mais à vue d'hélicoptère, sur disons, une ou deux décennies, la répétition de ce genre de mise à pied des ministres de l'EERV frappe l'inconscient collectif de tout-un-chacun et deux thèses légitimes peuvent circuler librement dans les chaumières et aux micros de radio-trottoir.*

*L'une soutiendrait le point de vue que ces Messieurs-dames les ministres appartiennent à une catégorie sociale ma foi bien difficile à manager, à encadrer, et le difficile de se transformer en impossible puisqu'il est accepté et convenu en Eglise qu'il convient, le cas échéant, de s'en séparer. Une bien triste réputation pour l'ensemble du corps de nos ministres et qui peut donner lieu à toute sorte de questionnement, surtout le risque de remise en question d'en assurer le gagne-pain via les subventions étatiques...*

*L'autre thèse serait de se demander: « L'EERV est-elle capable de manager, d'encadrer et d'épanouir les personnes dont elle devrait avoir soin. De personnes ayant, si j'en crois la théologie de cette même EERV, qui ont été appelées par notre Seigneur Dieu lui-même. Au surplus, des vocations et des aptitudes dûment contrôlées et évaluées comme ne le fait aucune autre organisation ou entreprise par le biais d'une Commission de Consécration avant ou lors des engagements de ses ministres.*

*Personnellement, je serais plutôt enclin à pencher pour la deuxième thèse, mais quoi qu'il en soit, pourquoi notre COGEST n'aborde-t-elle pas la question sous cet angle ? La pratique de recourir systématiquement au licenciement est-elle bien raisonnable au sein de l'EERV ? Ne peut-on pas diriger des collaborateurs, même*

les plus turbulents en adoptant une posture de direction différente ? Notre responsable RH n'a-t-il pas suivi une formation post-grade lors de laquelle il a certainement entendu parler qu'en situation de direction, il n'y a rien qui puisse être manager d'une manière ou de son contraire, rien qui ne peut échapper à la responsabilité de devoir faire des choix, et en situation de conduite, le choix est toujours possible : c'est une affaire de posture, parfois plus noblement de stratégie.

En terme laïc et parce que cela correspond à mon expérience professionnelle, je défends le point de vue que la pratique du licenciement est une affaire de posture et que le Synode en l'acceptant offre une garantie, une légitimité, voire à la limite un encouragement à son exécutif à pérenniser cette pratique.

Et en terme théologique se pose la question de la légitimité de s'interposer entre Dieu et celui qui a été appelé. Ho ! Que j'aurais aimé une réflexion de la CoGest plutôt que de vous barber avec mes interventions ! Pardonnez-moi ! »

## 4.4 Décision

### Décision 1

**Le Synode approuve la gestion du Conseil synodal pour l'année 2016.**

Voix pour : majorité ; contre : 7 ; abstentions : 12

### Décision 2

**Le Synode demande au Conseil synodal de mettre très clairement dans ses futurs rapports, et ceci jusqu'à la fin de la législature, les objectifs qu'il s'est fixés pour l'année relatifs à son programme, ainsi que les moyens utilisés pour les atteindre et enfin les résultats obtenus.**

Voix pour : majorité ; contre : 1 ; abstentions : 15

### Décision 3

« Le Synode demande au Conseil synodal que le suivi de la décision D2016/06 soit mis « en cours de traitement » et non « traitée ». »

**Suzette Sandoz** : D 2015/02 + D 2015/05 : elle aimerait que ces décisions soient mises « en cours de traitement » et non « traitée ».

La CoGest se rallie.

**Le Synode demande au Conseil synodal que le suivi des décisions D 2015/02, D2015/05 et D2016/06 soient mis « en cours de traitement » et non « traitée ».**

Voix pour : majorité ; contre : 0 ; abstentions : 9

**Marc Bovay** : il remercie de CS pour son travail dans ce rapport qui reflète la vie de notre Eglise.

## 5. Nouvelle clef des contributions

### 5.1 Introduction

Le Bureau a reçu deux rapports : ceux du CS et de la CoFin

La parole est au CS, **Jean-Michel Sordet**

« Mme la Présidente, Chers et chères délégués-e-s,

Voici donc un deuxième débat sur la clé de répartition des contributions versées par les régions et les paroisses au ménage cantonal de l'EERV. Je me réjouis que la demande du Synode de décembre nous ait ainsi conduits à un approfondissement de cette problématique. Je peux vous dire à ce stade que le sujet a été maintenant examiné et documenté à fond.

Ne vous laissez pas effrayer par la quantité d'annexes qui vous ont été envoyées. Ces multiples scénarii sont là pour répondre à votre demande, et en particulier à celle de la Cofin, de documenter les principes qui avaient été exposés l'automne dernier. En gros, les principes utilisés n'ont pas changé, sauf celui de la « priorité par le haut » qui est exposé au chapitre 4 de notre rapport. Les formules mathématiques se ressemblent, mais l'idée est de partir de ce que certaines paroisses réputées fortes peuvent offrir et ensuite de le partager, plutôt

que de partir du besoin de paroisses réputées moins fortes et de le faire payer aux autres. C'est un peu comme si on établissait un fonds, puis qu'on le partageait.

Vous aurez aussi compris que la méthode proposée ne bloque pas complètement les valeurs de la formule. On peut imaginer avec un dispositif identique une année où on sollicite peu les paroisses riches parce que les besoins seraient apparemment faibles, et une autre année où ce serait l'inverse. De ce point de vue-là, le CS conserve une marge de manœuvre dans la mise en œuvre annuelle de la clé. Les abondants scénarii que vous tenez entre les mains illustrent ce principe.

A ce sujet, je le dis et le redis : dans le dispositif réglementaire qui est en cours actuellement, ce n'est pas le CS qui décide du montant des contributions, mais le Synode. Quelle que soit la clé envisagée et adoptée aujourd'hui, le Synode pourra toujours, au moment du budget, modifier le tableau des contributions qui figure à la page 18 de nos budgets. Et, par ricochet, il reste toujours possible à une Assemblée régionale d'adopter un tableau des contributions des paroisses différent de celui qui est issu de la clé standard.

J'aimerais encore souligner un point : si d'aventure, le Synode devait voter le statut quo, le système des allègements que nous avons pratiqués ces 3-4 dernières années ne serait sans doute pas reconduit. Il faut considérer que la décision d'aujourd'hui met à jour et reconditionne notre pratique pour les années à venir, et ce dès 2018 compris. Cette remarque sur les allègements en amène une seconde : vous m'avez demandé en Synode et en dehors si le temps passé à récolter les données comptables des paroisses n'allaient pas surcharger le trésorier et l'OCF. Nous n'avons pas l'habitude au secrétariat de l'EERV de compter les heures dévolues à telle ou telle tâche, mais je peux vous assurer que le temps consacré ce printemps à récolter ces données et bien moindre que le temps que nous avons passé, l'année dernière ou l'année précédente, à rencontrer les paroisses et les Régions qui demandaient des allègements. Et hormis les quelques inévitables bugs au lancement du petit outil de récolte des données, les trésoriers ou caissiers des paroisses n'auront pas mis long à remplir le formulaire qui leur était proposé. Probablement entre 20 minutes et ¾ d'heure maxi.

Pour conclure : le CS a conscience que la décision sur la clé de répartition des contributions ne changera pas fondamentalement la dynamique de notre Eglise. Chaque millier de francs dont une paroisse dispose suppose un effort pour l'obtenir... et beaucoup de reconnaissance pour le cadeau que cela représente. Le CS sait que le seul moyen de véritablement diminuer le poids des contributions cantonales dans les ménages paroissiaux serait d'amplifier l'assiette des donateurs : augmenter le nombre de fidèles heureux de soutenir leur paroisse et leur Eglise, et tout faire pour favoriser la régularité de leur générosité. Ça, ça dépasse le débat de ce jour, mais c'en est l'horizon que je vous invite à ne pas perdre de vue.

Pour ne pas anticiper sur le débat, j'aurai sans doute l'occasion de reprendre la parole au sujet des propositions de la CoFin. Place à la discussion. »

– La parole est à la CoFin, **Denis Candaux** :

« Madame la présidente, Mesdames Messieurs les délégués,

Permettez-moi en introduction de vous lire le début du chapitre 16 de la première épître de Paul aux Corinthiens :

Pour la collecte en faveur des saints, vous suivrez, vous aussi, les règles que j'ai données aux Églises de Galatie.

2 Le premier jour de chaque semaine, chacun mettra de côté chez lui ce qu'il aura réussi à épargner, afin qu'on n'attende pas mon arrivée pour recueillir les dons.

3 Quand je serai là, j'enverrai, munis de lettres, ceux que vous aurez choisis, porter vos dons à Jérusalem;

4 s'il convient que j'y aille moi-même, ils feront le voyage avec moi.

(1 Cor. 16:1-4 TOB)

Les contributions à la caisse centrale ne sont donc pas nouvelles.

Je doute qu'un système entièrement volontaire comme indiqué dans l'épître soit une solution possible aujourd'hui. Une clé de répartition est indispensable.

En décembre 2016, la Cofin, suivie par le synode a demandé au CS de présenter un tableau montrant les incidences financières d'une nouvelle clé de répartition pour chaque paroisses.

Je remercie le CS pour le travail effectué, pour la qualité de son rapport, et pour la diversité des solutions proposées, ce qui nous permettra de discuter sur les incidences concrètes de nos choix.

Je remercie aussi les paroisses qui ont fourni les éléments permettant d'établir les différents scénarios.

La Cofin est convaincue que nous disposons de suffisamment d'éléments pour entrer en matière et prendre des décisions.

Je vous invite donc à voter l'entrée en matière. J'expliquerai ensuite la position de la Cofin. »

## 5.2 Entrée en matière

Discussion et vote d'entrée en matière, la parole n'est pas demandée.

voix pour : majorité ; contre : 0 ; abstention : 0

## 5.3 Questions et discussion sur la base des rapports

### 5.3.1 Rapport du CS

Pour la CoFin : **Denis Candaux** :

« Nous avons relevé en décembre que la plupart des conseils seraient déçus, quelle que soit la formule choisie. Les 13 scénarios donnent beaucoup de choix et une très grande amplitude de changement. Nous avons essayé d'en imaginer d'autres, mais sans résultat concluant.

Nous faisons tous partie d'une paroisse. La plupart d'entre nous sommes délégués d'une région, et nous devons prendre des décisions pour l'EERV dans son ensemble.

Si je pense prioritairement à ma paroisse, je choisis la solution 1 qui fait baisser sa contribution de 827 fr. La solution 7 pourrait la faire augmenter de 7138 fr.

Si je pense à ma région, je choisis la solution 8 qui fait baisser la contribution de 49342 fr.

La solution 5 soutenue par le CS est un bon compromis pour ma région, mais il y a 27'000 fr qui doivent être compensés par d'autre région.

La solution 12 aide relativement peu les paroisses de ma région en réelle difficulté, mais aide bien 2 paroisses qui ne demandent pas de diminution.

Je n'ai pas fait le même travail pour toutes les régions. Mais nous devons adopter un système qui soit applicable dans l'ensemble des régions.

La Cofin n'a pas trouvé parmi les 13 scénarios la formule idéale. La résolution proposée par le CS laisse l'entière liberté du choix du scénario au CS, puisqu'une directive n'est pas soumise au vote du synode. Ce sera donc à lui de choisir la moins mauvaise.

Sur le plan cantonal, nous discutons de la répartition du montant de la contribution. La somme totale ne peut être remise en question qu'au moment de l'adoption du budget, en novembre de chaque année. Le système à adopter doit être un compromis issu de la réflexion commune. Cela ne doit pas être une opposition entre deux groupes, ou une décision prise par une majorité provenant de délégués peu touchés par les changements à venir qui serait ainsi imposée soit aux paroisses aisées, soit aux paroisses en difficulté.

C'est pourquoi, nous proposons au synode une solution proche de la situation actuelle, en octroyant au CS, lors de l'adoption du budget annuel, d'un montant disponible pour aider les paroisses qui en ont vraiment besoin et en encourageant les régions à discuter d'une péréquation interne. »

Chapitre 2 :

**Jacques Ballenegger** : il avait pris note en séance préparatoire de la réponse du CS qui disait qu'il n'était pas important de compter les protestants majeurs et les protestants mineurs. Il se questionne de savoir s'il y a une différence entre les protestants riches et les pauvres selon qu'ils se trouvent dans une paroisse réputée aisée ou non et il a demandé s'il y avait un facteur de pondération ; le CS lui a répondu que non. Un paroissien riche est donc égal à un paroissien pauvre. A cela, ses paroissiens ont réagi ainsi : une péréquation est une idée juste et équitable, mais il ne faudra pas demander à une paroisse de verser plus de 50% du chiffre de ses rentrées pour éviter une démotivation.

Pour la CoFin : **Denis Candaux** : il signale que dans le rapport il était inscrit que le tiers des paroisses place le seuil à 40%, le tiers à 50% et que la moyenne de toutes les paroisses est à 53%. Cela veut dire que plus de la moitié des paroisses sont au-dessus du seuil ; donc c'est irréaliste.

**Boris Voirol** : il revient sur le fait que dans le cadre du groupe de travail de la motion Wyssa, le but de la motion n'était pas de redéfinir les contributions, mais de ne pas entamer le minimum vital des paroisses. Sur le tableau en annexe 1, le rapport du CS mentionne des impôts par tête, une contribution standard au nombre de protestants cela n'est pas pertinent pour permettre aux paroisses de continuer à tourner. Il avait été évoqué en cours de travail la possibilité de faire une sorte de bouclier fiscal qui fixe à 65% par exemple la contribution des paroisses par rapport à leurs encaissements et en créant un fonds de compensation pour couvrir cela en termes de mesures d'exception. Demander aux paroisses de tourner avec moins de 35% de ce qu'ils encaissent, il pense que c'est inique.

**Henri Laufer** : il constate que dans les paroisses, on regarde ce qui rentre et ensuite on dépense. On se dirige vers un conflit si on ne plafonne pas ce que prélève le canton par rapport aux paroisses puisque les paroisses vivent de ce qui rentre. Il se rallie à la proposition de 40-50%.

**Pierre Badoux** : il s'interroge car lors de la 1<sup>ère</sup> discussion, il était question de prendre en compte les efforts faits par la paroisse sur les salaires et il ne trouve pas trace de documentation à ce sujet dans le rapport.

**Julian Woodford** : il aimerait savoir depuis les 10 dernières années 1) quelle est l'évolution de la contribution des cantons à notre Eglise et puis, 2) depuis 10 ans, la contribution des paroisses au canton ?

**Charles-Louis Rochat** : il se demande en quoi la proposition de la CoFin s'écarte de la solution actuelle et si elle s'en écarte, part-elle un petit peu à la rencontre des paroisses qui ont suscité la motion ?

Pour la CoFin, **Olivier Leuenberger** : il relève que la proposition qui est faite ressemble à ce qui se fait maintenant mais le fonds de solidarité n'existe plus. L'idée est de dire que la CoFin va demander un peu plus de ce dont on a besoin pour constituer un fonds de solidarité qui sera utilisé à la discrétion du CS pour les paroisses qui en font la demande. Le CS s'assure que des efforts sont faits par ladite paroisse pour renverser sa situation. Si on conserve la clef telle qu'elle est qu'aujourd'hui avec un fonds de solidarité, on arrive à ne pas démotiver ceux qui vont devoir financer plus.

**Gérald Dessauges** : il constate que la courbe du côté droite montre que les gens sont prêts à donner plus lorsqu'ils sont sollicités pour un projet précis. Aller puiser dans la caisse de ceux qui donnent pour un projet précis, c'est un projet de solidarité qui vise à aider les autres paroisses. Il aimerait voir un peu plus de créativité managériale dans le rapport présenté.

La parole est au Conseil synodal

**Xavier Paillard** :

Il invite le Synode à prendre de la hauteur et à regarder ce problème avec un œil un peu différent.

A Neuchâtel, il y a l'impôt ecclésiastique qui se monte à ~10%. Si chacun payait ainsi dans le canton de Vaud... cela donne à réfléchir.

Le CS ne peut donner le chiffre d'il y a 10 ans, mais celui d'il y a 37 ans : en 1980, le budget interne de l'Eglise était de 6 millions. Le budget de l'Etat pour l'Eglise était de 16,5 millions. Le budget des communes était de 2,5 millions. Aujourd'hui, le budget de l'Eglise est de 6 millions ; celui de l'Etat est de 34,5 millions et celui des communes de 5 millions. Quand le CS discute de convention de subventionnement avec le Conseil d'Etat sur les contributions, il est difficile de négocier. Le problème principal de l'EERV n'est pas ses dépenses, ni sa répartition, mais sa capacité à lever des fonds. Par exemple, une paroisse avec un pasteur et 5 temples coûte environ CHF 300'000.- par an aux pouvoirs publics.

Certaines paroisses tournent bien grâce à des projets immobiliers (héritages) ou à une bonne gestion d'investissement pour assurer un rendement au service de la mission. D'autres paroisses ont reçu et par idéalisme ont vendu et fait un don au DM,... Certaines paroisses ont des projets qui mobilisent et réussissent à dynamiser les choses. Le problème de fond et celui de la levée de fonds et notre rapport à l'argent. Le CS travaille à la motivation, mais il se heurte à des résistances, notre Eglise peine à oser parler d'argent, à essayer de mobiliser le don des gens pour viser le financement de projets.

Le CS entend souvent dire que l'Eglise cantonale augmente les dépenses et ne lève pas de fonds, mais sur les 34,5 millions d'aujourd'hui on est à 2-3 millions que l'Eglise a réussi à lever dans des partenariats et des projets ces 15 dernières années.

**Laurent Lasserre** : il avise que la CoFin pense que cette solution est la meilleure car elle encourage les paroisses à trouver des recettes.

**Boris Voirol** : il admet que la question de levées de fonds est indispensable, mais que la motion voulait préserver le minimum vital des paroisses, ce qui n'est garanti dans aucune des propositions. Il trouve surprenant que dans cette Assemblée on puisse penser qu'il n'est pas juste de laisser aux paroisses un minimum pour tourner. Il faut qu'au moins 35% des fonds restent à la paroisse.

**Yael Saugy** : il indique qu'il y a 30 ans, il y avait plus de personnes qui se rendaient au culte, plus de personnes offraient à l'EERV et que les chiffres ne sont pas comparables. Un bon équilibre pour chaque paroisse doit rester.

**Martine Meldem** : elle appelle les délégués à se détendre, car elle ne trouve pas qu'on se trouve dans un milieu chrétien, d'amour, de partage. Elle réagit aux propos de Xavier Paillard car elle estime que les chiffres de 1980 ne sont pas comparables avec ceux de maintenant. En faisant un raide calcule, elle avance que le paroissien d'aujourd'hui est bien plus engagé (300.- à 600.- par famille) financièrement pour sa paroisse. Les salaires ont également évolué. Quel est le principe de solidarité sans enlever la force vive de nos paroisses ? Les projets ne vont pas mobiliser les paroissiens car ils veulent quelque chose qui les nourrissent pour vivre ensemble et partager. Il ne faut pas aborder les problèmes par l'argent.

**Michel Mercier** : il souhaite dire que comme caissier paroissial, il n'a jamais entendu dans sa paroisse « on ne peut pas vivre avec cela ». Il faut aller voir dans les paroisses ce qui se passe. Dans l'Eglise libre l'Etat ne versait rien et les salaires étaient versés par les paroissiens. Doit-on revenir à un mode d'Eglise libre ? Il existe des Eglises qui vivent des dons, mais aussi d'une dîme obligatoire prélevée auprès de la population. En Suisse où le salaire moyen est de 8'000.- par ménage, l'Eglise n'aurait plus aucun problème même si seuls 10% des paroissiens versaient un impôt.

**Pierre Meylan** : il signale que plus loin, au point 8 sous « dotations », le Synode va réfléchir comment travailler dans les régions avec moins de pasteurs. Cette discussion devrait se faire avant cette discussion des finances car cela va interagir sur la décision.

**Julian Woodford** : il s'interroge sur la question des pourcentages, 40%, 50%, 60% de ce que l'on gagne. Si le Synode fixe pas plus de 40%, la contribution doit baisser au-dessous de 3 millions. La contribution des paroisses au canton va baisser donc on doit partager, on n'a pas le choix. Il propose de chercher une solution de partage.

**Virgile Rochat** : il revient sur la question de la levée des fonds. Est-ce bien ce que nous cherchons ? Les ministres à l'œuvre dans les paroisses sont les seuls sollicités et leur nombre diminue drastiquement, mais la charge financière reste. Il y a une réflexion à faire sur le rapport entre la vie des paroisses et le fait qu'elles nourrissent le budget. On a moins de force, on diminue les cultes et la collecte diminue également...

**Denis Candaux** : il constate que le nombre de protestants diminue, mais par contre les demandes de dons divers augmentent (jusqu'à 130 par année !). En tant qu'Eglise on a à « re-sensibiliser » les gens. Il faudrait recentrer nos paroissiens sur le bienfondé de l'existence de l'Eglise.

La parole est au CS : **Jean-Michel Sordet** : le Synode souhaite conserver le principe de solidarité. La question qui se pose aujourd'hui, c'est comment s'exprime cette solidarité, par quels moyens, par quels dispositifs financiers concrets jouer pour que cette solidarité parvienne à ceux qui en ont besoin.

En résumé, il voit deux options : le schéma proposé dans le rapport et ce qui se dessine dans la discussion, qui serait plus ou moins d'envisager un statu quo muni d'un fonds de solidarité. Mais comment alimenter le fonds de solidarité ? Il a été entendu qu'il faut limiter la part des contributions des paroisses au Canton.

Le rapport du CS tient compte des deux éléments : la limitation et le fonds de compensation. Le CS via, son rapport, a proposé un moyen d'identifier où sont les besoins. Selon le tableau du CS, on détecte les paroisses qui ont besoin d'aide. Le système propose un mécanisme de solidarité sans créer de fonds. C'est un produit année après année qui peut être reversé aux paroisses nécessiteuses sous forme d'une réduction de contribution.

Et comment tenir compte de paroisses qui fournissent des efforts pour ne pas faire baisser leur dynamisme ? On les pénaliserait en les ponctionnant trop, c'est dans cette optique-là que le CS a mis sur pied le taux T, priorisation par le haut. On se demande d'abord ce qu'il est possible de mettre dans le pot commun pour ne pas trop réclamer aux paroisses qui vont alimenter le système. Si une paroisse ne voulait pas être aidée, il n'y a pas d'obligation.

La limite fixée de manière ferme à un pourcentage va aboutir forcément à une diminution des 3'800'000.– que le CS reçoit chaque année. Si les montants baissent, un certain nombre de prestations ne pourront plus être offertes aux paroisses par les organes centraux de l'Eglise. Par exemple, le journal *Réformés* arrive aujourd'hui aux protestants sans demande de financement obligatoire. Si les contributions baissent, les frais de distribution pourraient alors être refacturés aux paroisses.

La question de la levée de fonds est l'horizon du débat.

Pour la CoFin, **Denis Candaux** : il réagit à la proposition de décision au point 3 : *le CS dispose d'un fonds alimenté par le budget ordinaire de l'EERV pour aider les paroisses en difficultés* : cela veut dire qu'au moment où le Synode accepte le budget en novembre, on décide d'un montant qui est à disposition du CS.

**Henri Laufer** : il pense que le débat des paroisses ce n'est pas d'abord l'argent, mais plutôt qu'elles soient vivantes. Le jour où les paroisses vivront, l'argent suivra.

**Martine Meldem** : elle revient sur la notion de solidarité sur laquelle on est tous d'accord. Ensuite, il faudra savoir si le fonds est pris dans ce qui existe déjà ou si le CS devra emprunter auprès d'une banque.

La réalité montre que pour augmenter les fonds des paroisses alors qu'il y a moins de paroissiens et finalement moins d'argent, il faut trouver une autre solution et savoir si 1) on veut jouer sur la solidarité, 2) on doit trouver une formule pour financer le fonds de solidarité, puis établir un règlement.

Elle revient sur le financement du fonds de solidarité et pense que si le CS n'a plus les moyens de financer le Journal *Réformés*, il existe d'autres moyens de communication plus actuels qui peuvent être envisagés, par exemple, les sites Internet ou les réseaux sociaux.

Elle propose de nommer une Commission qui serait chargée d'établir un règlement qui déterminerait comment distribuer les fonds.

La parole est au Conseil synodal

**Xavier Paillard** :

Il revient sur la solution de l'emprunt évoquée : l'Eglise ne peut pas emprunter comme elle veut. Si le CS emprunte, cela veut dire que l'EERV vit au-dessus de nos moyens. Le CS est limité. Ce qui est déterminant, c'est la vitalité paroissiale. Les finances des paroisses ne sont pas proportionnelles au nombre de paroissiens. La part collectée n'a pas suivi l'augmentation de la vie et elle est en décalage par rapport à nos besoins. On parle des projets de vie spirituelle et de vie communautaire pour que les gens se mobilisent aussi par l'offrande. La question de l'offrande est fondamentale pour notre Eglise afin de déterminer si nous sommes capables d'être autonome de l'Etat.

Il ne faudra pas générer un système de solidarité qui amènerait certains de se complaire dans leur démobilité et il faut motiver les paroisses qui reçoivent.

**Gérald Dessauges** : Pour les projets, il se rappelle les paroles de M. Jaffrain qui visaient à mobiliser les paroisses. Par exemple, des projets comme R500 ou autres, dépensent avec de l'argent hors dotation. On a tous les outils pour mobiliser la solidarité. Si les paroisses doivent donner plus, elles seront motivées en ayant des projets précis.

La parole est au Conseil synodal

**Xavier Paillard** :

Il précise que quand le CS fait des dépenses supplémentaires et qu'il les finance pour les aumôneries, c'est pour des prestations sociales, auprès de tiers. Quand le CS décrète un mandat particulier qu'il paie avec la caisse de l'Eglise, c'est à 99,9 % au bénéfice des paroisses.



Il y a des situations où il faut négocier de manière centrale pour arriver à un travail de qualité. Sur les projets, notamment les mandats particuliers, les 3, 8 millions sont utilisés pour la mutualisation et il y a un retour sur investissement dans les paroisses et les régions qui est important.

**Michel Henry** : il se demande comment est-ce que certaines paroisses peuvent donner plus ; est-ce qu'il y aurait une notion de solidarité pas uniquement financière, mais de savoir-faire ? il faudrait aller voir ce qui se fait ailleurs.

**Daniel Russ** : il constate que de nombreuses paroisses de sa région se plaignent des contributions demandées, mais elles y sont arrivées parvenues à les payer. Par exemple, dans sa paroisse, Une séance tous publics a été organisée pour commémorer le 500<sup>e</sup> de la Réforme et soutenir la pièce de théâtre créée par des jeunes de l'aumônerie régionale la paroisse : . La séance fête a porté ses fruits et a permis de récolter de l'argent, ce qui a couvert les frais et laissé un pécule aux jeunes. Il importe de soutenir les paroisses dans l'organisation de manifestations ouvertes à tous.

. Il est important de stimuler les paroisses et c'est dans ce sens qu'il faut agir, nous sommes porteurs d'une conscience et la partageons, parfois, au prix de quelques sous perdus.

**Claude Neyroud Busslinger** : elle aimerait que les propos tenus en synode puissent être disponibles rapidement en PV. De nombreuses personnes qui ne sont pas présentes aujourd'hui attendent beaucoup de choses des discussions. La solution ne sera pas mathématique ; elle doit être une prise de conscience de tous et l'argent récolté doit être dépensé avec parcimonie. Les paroissiens n'ont pas les moyens financiers de participer à des projets onéreux. Les principes constitutifs sont au cœur de la discussion et les délégués auront plus de facilité à transmettre ce message plus loin si les propos retranscrits sont disponibles rapidement.

**La présidente** répond que, expérience faite, début juillet, quand le bureau a terminé la relecture du PV, une majorité des délégués sont en vacances, raison pour laquelle le PV est « retenu » jusqu'à la fin des vacances scolaires, afin qu'une majorité puisse en prendre connaissance dans de bonnes conditions. La requête a cependant été entendue par le Bureau.

*Reprise samedi matin 08h30*

La parole est à **Claude Wyssa** : il rappelle que si cette motion a été déposée c'était dans le but d'aider les paroisses en difficulté qui se sont adressées au motionnaires et qui attendent du Synode une aide financière. La réponse de la CoFin qui prône le statut quo est décevante ; la société et l'Eglise ont évolué. Les paroisses cherchent une juste répartition des richesses et à leur sens, demander des allègements est frustrant. Il faut mettre en place un système équitable. La population protestante n'est pas homogène sur tout le territoire. Le projet du CS n'est pas parfait, mais il fait une répartition mathématique, ce qui réduit la sensation d'être assisté. Claude Wyssa soutient la proposition du CS et conseille au Synode de l'accepter également, puis il rappelle que nous sommes une Eglise et que nous devons aider les plus démunis.

**Jean-Michel Sordet**: il informe que les propositions évoquées la veille par le CS et la CoFin ne vont pas dans le même sens et le CS a essayé de rédiger un nouveau texte de décision, à savoir :

Le Synode demande au Conseil synodal de lui soumettre à l'avenir une répartition des contributions des régions incluant les principes suivants :

- La répartition est établie au prorata du nombre total de réformés déclarés.
- Dans le but de limiter la part de la contribution cantonale dans les budgets paroissiaux où elle serait trop importante, un fonds de solidarité est établi entre les paroisses. Il est mis à disposition du Conseil synodal pour aider les paroisses en difficultés.
- Les paroisses bénéficiaires de ces aides devront alors s'engager à entrer dans un processus visant à améliorer leur situation financière.
- Les assemblées régionales restent libres d'établir une solidarité interne à leur Région.

Interprétation :

Le 1<sup>er</sup> principe est commun : la répartition est répartie au prorata des réformés déclarés, la notion de facteur a été abandonnée ; on dit simplement qu'il y a un prorata du nombre total de réformés déclarés, mais on introduit à la 2<sup>ème</sup> puce : il faut que les contributions soient limitées.

Dans le but de limiter la part de la contribution cantonale dans les budgets paroissiaux où elle serait trop importante, on établit un fonds de solidarité. On invoque la notion d'une intention de limiter cette part de contribution, sans fixer une limite.

Le fonds de solidarité est établi entre paroisses car un principe doit trouver forme dans nos décisions, nos pratiques, dans notre vie d'église. Le fonds est mis à disposition du CS pour aider les paroisses en difficulté.

Toute l'analyse et les moyens mis en œuvre restent un outil disponible qui permettra au CS de continuer à repérer là où sont les difficultés et là où les demandes sont les plus légitimes. Un principe est de ne pas instaurer un système qui conduirait à une sorte d'assistance passive des paroisses qui seront aidées ; d'où la 3<sup>ème</sup> puce : Les paroisses bénéficiaires de ces aides devront alors s'engager à entrer dans un processus visant à améliorer leur situation financière. L'idée générale est de dire le CS doit encourager tout le monde à ne pas rester dans des spirales descendantes et déprimantes, mais qu'il faut prendre des mesures pour inverser la spirale. Le CS prévoit également que les Assemblées régionales (AR) restent libres d'établir une péréquation

interne à leur région. La table des contributions telle que présentée ici représente les régions. Les AR restent libres de modifier les montants pour leurs paroisses. Toute l'analyse faite avec le groupe Wyssa et le CS consistait à dire que si la mutualisation de la solidarité se fait au niveau cantonal, elle s'élargit et elle évite des relations trop directes entre les paroisses aidantes et les paroisses aidées.

Pour la CoFin : **Denis Candaux**, il signale que la CoFin se rallie à la proposition du CS car elle permet de rester ouvert et d'aller vers une cohérence entre chacun. A chaque synode d'automne, il y aura la possibilité de décider d'un montant total des contributions qui pourra être adapté en fonctions des possibilités et des besoins de notre Eglise.

**Boris Voirol** : il constate que le Synode a beaucoup parlé de la répartition, mais pas du maintien pour les paroisses d'un minimum vital. Il est indispensable pour les paroisses de pouvoir survivre, ce n'est pas le cas partout maintenant. Il faut ajouter à cette proposition une limite raisonnable qui est de dire qu'une paroisse ne peut pas fonctionner à hauteur de plus de 65% de rentrées.

**François Paccaud** : il revient sur le sujet du fonds de solidarité cantonal et donne un exemple sur un fonds de solidarité dans sa région qui n'a pas encore été utilisé au niveau régional. Grâce à la proximité des relations, la solidarité peut s'exercer plus facilement lorsqu'on est proche, lorsqu'on se connaît. Il craint qu'un fonds cantonal soit peu alimenté. Il verrait une péréquation interrégionale au niveau cantonal et qu'il y ait une règle qui donne une norme et que les aménagements plus fins soient réalisés sur le plan régional.

**Florence Clerc Aegerter** : elle demande au CS comment ce fonds de solidarité sera alimenté ?

**Jean-Michel Sordet** : il répond que dans la décision affichée, cela signifie que le fonds sera alimenté par les paroisses qui le pourront. Il serait aussi possible de l'inclure dans le budget présenté en novembre.

**Florence Clerc Aegerter** : elle constate que la discussion des contributions des paroisses est intéressante, elle se demande si l'on souhaite faire rayonner sa propre paroisse ou l'EERV dans son ensemble ? Elle estime gênant de fixer des limites lorsqu'on parle de solidarité. Si on compte sur la bonne volonté des gens, elle pense que ça ne fonctionnera pas au niveau cantonal. Les paroisses fragiles financièrement ne sont pas paresseuses et ne manquent pas de projets, mais plus on est pauvre, plus on le devient, c'est un engrenage. Dans le canton, certaines paroisses peuvent se payer des assistants paroissiaux ou d'autres postes internes, est-ce que ces paroisses pourraient envisager de déposer cet argent dans la caisse régionale pour que ledit poste devienne régional, engagé par la région et sous l'autorité de la région ? Cela représenterait une vraie solidarité.

**Jean-Frédéric Leuenberger** : il relève que le Synode a parlé de la solidarité évangélique, il rappelle aussi que ce n'est pas indécent en Eglise de demander de l'aide. Même sans argent, on peut avoir des projets ; il demande comment le CS perçoit la relation entre les paroisses en difficultés, le Conseil paroissial et les ministres ?

La parole est au Conseil synodal

**Xavier Paillard** :

Il estime que c'est délicat de répondre à ces questions, mais il y a un lien entre un dynamisme paroissial et une capacité financière. Pour répondre aux attentes spirituelles des gens, un certain dynamisme provoque des rentrées d'argent. Une relation existe bel et bien, mais certaines paroisses sont étranglées par les moyens disponibles à créer des projets au profit de leurs activités internes. En ce qui concerne la question d'un plafonnement à 65%, le risque est que le total des 65% plafonné de toutes les paroisses n'arrivera peut-être pas aux 3,8 millions. Comment dès lors gérer le budget synodal au profit de l'Eglise ? Le plafonnement simple paraît compliqué. Une autre réflexion possible est de se dire par exemple : qu'une paroisse, au moment d'établir son budget, prenne en compte sa contribution cantonale. Si elle est de 70'000.-, alors elle fixe un budget de 140'000.- ; et elle se donne les objectifs de chercher les moyens en stimulant sa communauté pour atteindre ce but. On peut imaginer inverser la mécanique et se fixer des objectifs.

## 5.4 Décision

Les propositions de décisions figurant dans le rapport ayant été retirées, il ne reste plus qu'une nouvelle proposition de décision, commune au CS et à la CoFin

### Proposition de décision

Le Synode demande au Conseil synodal de lui soumettre à l'avenir une répartition des contributions des régions incluant les principes suivants :

- La répartition est établie au prorata du nombre total de réformés déclarés.
- Dans le but de limiter la part de la contribution cantonale dans les budgets paroissiaux où elle serait trop importante, un fonds de solidarité est établi entre les paroisses. Il est mis à disposition du Conseil synodal pour aider les paroisses en difficultés.

- Les paroisses bénéficiaires de ces aides devront alors s'engager à entrer dans un processus visant à améliorer leur situation financière.
- Les assemblées régionales restent libres d'établir une péréquation interne à leur Région.

Vote de la proposition de résolution de la CoFin : « Le Synode demande au Conseil synodal de lui soumettre à l'avenir une répartition des contributions des régions incluant les principes suivants : »  
voix pour : majorité ; voix contre 0 ; absentions 2

vote de la puce 1

- « La répartition est établie au prorata du nombre total de réformés déclarés »

voix pour : majorité ; contre 1 ; abstentions 9

vote puce 2

**Boris Voirol** : il dépose un amendement à cet endroit et aimerait introduire la limitation d'un montant plafond. En aucun cas il pourra être demandé à des paroisses une contribution supérieure à 65% des rentrées (revenu net, sans revenus extraordinaires)

L'amendement Voirol est soutenu à la majorité, donc discuté.

**Sébastien Fague** : il aimerait avoir une précision sur « le fonds de solidarité est établi entre les paroisses », cela lui semble particulier car il doit voter sur quelque chose qui n'est pas clair au niveau des paroisses qui seront désignées pour alimenter le fonds.

Il propose un nouvel amendement : « le fond de solidarité est établi entre toutes les paroisses »

L'amendement Fague est soutenu à la majorité, donc discuté.

La parole est au Conseil synodal

**Xavier Paillard** :

Il précise que si un fonds de solidarité existe entre les paroisses, c'est bien entre toutes les paroisses et il sera alimenté par une contribution prise auprès de toutes les paroisses. L'idée du CS est de dire que pour l'alimenter on utilise le travail fait par le groupe de travail sur les quantiles pour déterminer quelles sont les paroisses qui en ont les moyens, celles à qui on peut demander une contribution pour alimenter le fonds et le redistribuer à celles qui en ont besoin. Si on demande aux paroisses nécessiteuses d'alimenter le fonds, c'est un non-sens. Quelles paroisses sont au-dessus de la barre et à qui on peut demander plus pour alimenter le fonds ?

Pour la ComEx : **Denis Candaux** : il rappelle que les détails des contributions ont toujours été fixés dans une directive du CS et il pense que les détails liés à tout ce qui n'est pas précisé dans l'ensemble doit rester dans la directive du CS.

La CoFin se rallie.

Le CS se rallie.

L'amendement Fague n'existe plus et le texte commun CS-CoFin devient : un fonds de solidarité est établi entre **toutes** les paroisses

**Alexandre Mayor** : il se rallie à l'idée qui serait que bel et bien toutes les paroisses contribuent à leur mesure et que l'argent soit redistribué aux paroisses qui en ont besoin.

**Charles-Louis Rochat** : il constate que le Synode entre dans un système qui n'est pas normatif et qui laisse une place à l'appréciation. On n'est pas armé maintenant pour donner des précisions sur la façon d'alimenter le fonds et de le répartir, puis sur la fixation du bouclier. Le CS doit avoir une marge de manœuvre, une proposition dans le cadre budgétaire. Dès lors, il ne se rallierait pas à des amendements qui donneraient plus de précisions alors que les éléments pour les établir n'existent pas à l'heure actuelle.

**Jean-Luc Crisinel** : il se méfie par rapport à la désignation des « paroisses riches » qui peuvent verser plus. Quels sont les critères ? Sur les comptes d'une seule année, il est difficile de déterminer qu'une paroisse est riche ou non car le montant des revenus d'une paroisse fluctue d'une année à l'autre.

**Julian Woodford** : il revient sur l'idée de François Paccaud car c'est une alternative intéressante qui propose la solidarité entre régions. Il y a moins de régions qui ont des problèmes, mais plus de paroisses. Si nous travaillons dans le sens où c'est la Région qui prend la responsabilité de redistribuer l'argent aux paroisses en difficulté, il n'y a plus de lien direct entre les paroisses et l'EERV. En cas de besoin, c'est la Région qui viendrait demander de l'aide à l'EERV.

La parole est au Conseil synodal

**Xavier Paillard** :

Il signale que tout système n'interdira jamais aux Régions d'avoir en plus une solidarité à l'interne pour les paroisses de la région. Certaines régions disposent d'ailleurs déjà d'un système de solidarité interne. D'un

point de vue juridique, les régions n'ont pas la personnalité morale. Ici en tant que Synode on est responsable face aux paroisses. Cette souplesse d'un fonds interne existe, mais ne suffit pas à résoudre le problème dont nous traitons aujourd'hui. En parlant de « revenus nets » dans l'amendement Voirol, de quelles rentrées parle-t-on ? Le système de collecte des données de chaque paroisse devra être maintenu pour pouvoir, dans la durée, voir l'évolution des paroisses. Les questions d'ajustement ne sont pas possibles aujourd'hui. Avant la motion Wyssa, le CS a souvent déclaré que la contribution ne devrait pas être supérieure à 50% du revenu des paroisses car il faudrait qu'une paroisse puisse idéalement utiliser la moitié de ce qu'elle collecte pour ses activités. C'est mieux encore que ce que demande Boris Voirol aujourd'hui et c'est ce que le CS se fixe comme but aujourd'hui.

Dans l'esprit de la motion, le CS a bien entendu que la raison d'être du débat est bien de donner et de laisser à chaque paroisse suffisamment de moyens pour développer des activités qui répondent aux besoins spirituels des gens et à la vie de la paroisse. Cela pourra se régler par voie de directive si l'option prise par le CS et la ComEx est adoptée, sans fixer aujourd'hui de cautions supplémentaires.

**Olivier Delacrétaç** : il énonce qu'à la dernière phrase de la puce 2 ; il est évident que le CS est concerné puisqu'il s'agit de toutes les paroisses, en même temps, c'est un fonds inter-paroissial : ne serait-ce pas plus heureux que le fonds soit mis à disposition d'une commission présidée par un membre du CS et dont les membres seraient les représentants des paroisses, qui sauront plus directement apprécier des demandes d'aide.

Il dépose un amendement.

« Le fonds est mis à disposition d'une Commission dite de solidarité inter paroissiale, présidée par le président (ou un membre) du CS et dont les membres représentent les différentes régions »

L'amendement Delacrétaç n'est pas soutenu.

Vote puce 2 :

« Dans le but de limiter la part de la contribution cantonale dans les budgets paroissiaux où elle serait trop importante, un fonds de solidarité est établi entre toutes les paroisses. Il est mis à disposition du Conseil synodal pour aider les paroisses en difficulté. »

voix pour : majorité ; contre 2 ; abstentions 14

Retour sur l'amendement Voirol :

**Boris Voirol** : il maintient cet amendement car le CS doit mentionner de manière claire dans le texte que les paroisses ont droit à un revenu minimum, que c'est quelque chose qui doit être fixé et non soumis à une appréciation. Il peut être fixé par la suite mais ce minimum vital est un droit des paroisses.

**François Paccaud** : il pense qu'il faudrait apporter une précision sur la formulation « au 65% de ses rentrées, de ses revenus nets », et estime peut-être qu'il faudrait choisir.

Pour la CoFin, **Olivier Leuenberger** indique que pour lui le terme des rentrées n'est pas clair et piégeant dès lors il conseille de ne pas accepter la proposition Voirol pour le moment.

**Catherine Aellen** : elle se demande si les paroisses riches vont avoir une diminution de leur contribution si le Synode vote 65% de contribution. Pour alimenter le fonds, quel est le pourcentage qui sera pris sur les 65% si nous votons cet amendement ? Ou si le fonds de solidarité sera alimenté avec un pourcentage supérieur qui reste à définir et qui sera dans le futur budget.

Pour la CoFin : **Claude Neyroud Busslinger** relève que l'assemblée parle de rentrées particulières ou extraordinaires, mais toutes les rentrées, tous les dons sont des rentrées extraordinaires. Que ce soit un legs ou un don il n'y a rien de régulier. C'est notre rayonnement d'Évangile qui permet de générer des dons, mais ce n'est rien d'autre, alors elle ne voit pas comment est-ce qu'on arrive à fixer un pourcentage de rentrées car les choses qui pourraient être régulières sont les loyers des immeubles. On ne peut pas imposer des sommes, supportables ou non. Ce ne sont pas des pourcentages qui vont régler les choses, mais l'envie de faire rayonner l'évangile qui va primer.

**Henri Laufer** : il avertit qu'il sera en tout cas aussi compliqué, voire plus compliqué d'établir un fonds de solidarité plutôt qu'un simple plafond dans les prélèvements des caisses paroissiales. On peut imaginer que ce plafond soit un droit que peuvent invoquer les paroisses, mais cela n'empêche pas les régions ou la clef de répartition de les dépasser. Si la paroisse est en mesure de payer le montant de la clef elle peut renoncer à invoquer le plafond. On peut assortir ce plafond du fait que si une paroisse y recourt, on puisse accompagner le respect de ce plafond de mesures de soutien dans la gestion de la paroisse.

La parole est au Conseil synodal, **Jean-Michel Sordet** : il rappelle qu'une réflexion a été faite dans le rapport pour fixer des seuils qui permettent de savoir où on est. La notion de revenu déterminant a été utilisée et il regrette que le Synode revienne aujourd'hui à une proposition plus floue alors qu'un travail sur ce qu'il faut prendre en compte a été établi et chiffré dans les rapports. L'amendement nous fait reculer dans la réflexion, mais tous les nouveaux dispositifs pourront être fixés par voie de directive.

**François Paccaud** : il propose de remplacer « rentrées » par « revenus déterminants » et il dépose un sous amendement.

**Boris Voirol** : il se rallie.

La parole est au Conseil synodal

**Xavier Paillard** :

Il propose que « les paroisses dont la contribution est plus haute de 65% du revenu déterminant peuvent solliciter cette aide. Elles devront alors s'engager à entrer dans un processus visant à une amélioration financière. »

Pour la CoFin : **Denis Candaux** : il signale que la Commission a demandé des chiffres pour discuter de choses concrètes. La notion de « 65% » n'est pas claire et il propose de rester à la proposition initiale du CS.

Vote de l'amendement Voirol

« En aucun cas il ne pourra être demandé à une paroisse une contribution supérieure à 65% de son revenu déterminant. »

voix pour : 4 ; contre : majorité ; abstentions : 17

Vote de la puce 3

« Les paroisses bénéficiaires de ces aides devront alors s'engager à entrer dans un processus visant à améliorer leur situation financière. »

voix pour : majorité ; contre : 9 ; abstentions : 4

Vote de la puce 4

« Les assemblées régionales restent libres d'établir une péréquation interne à leur Région. »

Pour le Conseil synodal : **Jean-Michel Sordet** : il pense qu'il serait juste de changer péréquation par solidarité.

La CoFin se rallie.

**Jean-Frédéric Leuenberger** : il aimerait savoir si la solidarité interne signifie qu'on peut aussi modifier les montants payés par les paroisses.

Pour le Conseil synodal, **Jean-Michel Sordet** : il avise que les Assemblées régionales sont libres de proposer un système de solidarité interne. La liberté reste aux Régions.

« Les assemblées régionales restent libres d'établir une solidarité interne à leur Région. »

voix pour : majorité ; contre : 1 ; abstention : 1

**Vote final sur l'ensemble de la résolution :**

**Le Synode demande au Conseil synodal de lui soumettre à l'avenir une répartition des contributions des régions incluant les principes suivants :**

- La répartition est établie au prorata du nombre total de réformés déclarés.
- Dans le but de limiter la part de la contribution cantonale dans les budgets paroissiaux où elle serait trop importante, un fonds de solidarité est établi entre toutes les paroisses. Il est mis à disposition du Conseil synodal pour aider les paroisses en difficultés.
- Les paroisses bénéficiaires de ces aides devront alors s'engager à entrer dans un processus visant à améliorer leur situation financière.
- Les assemblées régionales restent libres d'établir une solidarité interne à leur Région.

voix pour : majorité ; contre : 0 ; abstentions : 9

La parole est au Conseil synodal

**Xavier Paillard** :

Il aimerait dire qu'à l'issue de ce débat, il ressent dans certaines prises de parole comme une impression que le CS serait en charge des activités cantonales contre le reste de l'Eglise et des paroisses. Il rappelle que le Synode est représentant des paroisses, des aumôneries et des services régionaux, de même que le Conseil

synodal, nous sommes tous ici à travailler ensemble pour l'EERV et encore plus pour l'Évangile. Dans le climat général, il ressent comme un soupçon qu'il y aurait comme deux camps dans notre Église et que le CS serait de l'un des camps, mais cela est totalement faux.

Il remercie le trésorier pour l'immense travail effectué ainsi que tout le groupe de travail.

## 6. Politique immobilière

### 6.1 Introduction

La parole est au Conseil synodal, **Jean-Michel Sordet** :

*« Il y a quelques années, en rentrant de Rome après des vacances en famille, j'ai essayé, en bon père et en bon pasteur, d'expliquer à mes enfants que mon idéal consisterait à faire l'Église avec moins de pierre... Mons de pierre, de Saint Pierre et de pape... bien sûr, mais aussi moins de marbre, de molasse ou de calcaire... Bref une Église faite plutôt de pierres vivantes, de pâte humaine. Et voici qu'aujourd'hui, je vous présente, à une demi-encablure de mon départ, un rapport sur l'immobilier... Quel paradoxe.*

*Pourtant, ne soyons pas naïf : depuis la chambre haute de Jérusalem jusqu'à nos locaux paroissiaux, en passant aussi bien par les cathédrales majestueuses que par les modestes oratoires franciscains, ou par la simplicité des réunions dans les églises de maison... notre foi ne se vit pas sans disposer de lieux concrets, de locaux, de bâtiments, de salles, de bureaux, de logements.*

*Il y a une ou deux générations, dans l'après-guerre et les 30 glorieuses notamment, le protestantisme vaudois a eu un fort potentiel constructeur : on a édifié de nouvelles églises, des centres paroissiaux et des centres œcuméniques. Aujourd'hui la tendance s'est clairement inversée, mais d'une manière ou d'une autre, l'EERV est héritière, gérante, garante, utilisatrice d'un nombre importants de biens immobiliers. Elle s'en sert pour célébrer, administrer, réunir, accomplir sa mission.*

*Dans la foulée des transformations institutionnelles des années 2000 et suites, le CS a jugé important de définir de manière responsable, et si possible 'prospective, quelle est la politique à suivre en ces matières. Le chapitre 1 du rapport vous fournit un bref historique de cette « prise de conscience » et du lancement de la réflexion.*

*Le chapitre 2 du rapport, ancré dans le document de référence préparé avec la maison Hedge Développement, structure la manière d'empoigner le problème.*

*Au chapitre 3, quelques indications tirées du recensement des locaux divers de l'EERV, initié dans le but de se faire une image plus précise de ce dont on parle. Les quelques chiffres livrés ici, brut de décoffrage, montrent à l'envi les enjeux pratiques et financiers liés à ce patrimoine. Que les objets appartiennent directement ou non à l'EERV, le bon usage de ces lieux, une attitude prospective, respectueuse et responsable s'impose.*

*Les chapitres 4 à 7 décrivent les lignes de forces de la politique que le CS entend suivre. Une politique différenciée selon la nature des biens dont on parle, et selon les partenaires impliqués dans l'usage, l'entretien ou la valorisation des biens.*

*Techniquement, le CS propose au Synode non pas d'adopter la politique immobilière, mais d'en prendre connaissance. Vous respecterez ainsi l'idée de fond qu'un politique est d'abord une politique d'un exécutif. Le CS respecte ainsi l'idée que cette politique ne doit pas être sous-jacente, mais déclarée.*

*Et qu'on ne se méprenne pas sur l'expression « Le Synode prend connaissance ». Si vous votez oui à cette proposition, vous confirmerez que la voie où le CS s'engage vous est connue, et que vous avez pu en débattre. Voter non ne signifierait pas que vous n'avez pas lu et examiné notre rapport. Ce serait une manière de dire au CS : Attention, votre politique n'est pas mûre, ou elle est risquée, ou inadaptée... mais ce ne serait pas un veto.*

*Et maintenant, place à la discussion. »*

### 6.2 Questions et discussion sur la base du rapport du CS

Point 3

**Claude-Neyroud Busslinger** elle ne comprend pas pourquoi, au dernier paragraphe, il est mentionné « il serait souhaitable que les données actuellement exploitables en textes et en listes, puissent un jour être présentées sur une carte géographique ». Pourquoi n'est-ce pas prévu, et avec une estimation de date ?

**Henri Laufer** : il notifie qu'à son sens, cette liste est problématique car il y trouve, mis pêle-mêle, des choses d'importances différentes mises sur pied d'égalité. Avec cette annexe, il craint que plus tard, on ressorte le document pour dire que le Synode a voté que les bâtiments de rendements et les lieux de cultes de l'Église se trouvent sur pied d'égalité.

La parole est au CS : **Jean-Michel Sordet** : il répond qu'en ce qui concerne les cartes de géographie, le CS n'a pas les moyens financiers, ni le personnel, raison pour laquelle il dit qu'il serait souhaitable. Par rapport à

la question d'Henri Laufer, il ne distingue pas où il y a le pêle-mêle car le CS a justement essayé de classer le parc immobilier par catégories. Le CS a catégorisé qui sont les propriétaires et qui sont les partenaires.

**Henri Laufer** : il observe, dans tous les tableaux de l'annexe et à chaque fois les mêmes 3 découpages, « Problématique, Objectifs et Mesures »; cela le fait sourire car on ne peut modifier les statuts d'une SA. Tous les bâtiments passent au même crible, cures, lieux de vie culturelle, etc. Les propositions du mandataire ne sont pas celles du Synode. La grille de lecture est sommaire. Il n'aimerait dès lors pas prendre acte des mesures proposées.

**La présidente** rappelle que le CS s'est appuyé sur ces annexes pour construire son rapport ; il n'en prendra pas tous les éléments non plus ; quand le Synode devra prendre acte, il prendra acte du rapport étayé par les annexes, mais pas les annexes en tant que telles.

La parole est au CS : **Jean-Michel Sordet** : il précise que les mesures listées dans l'annexe ne sont pas des articles de règlement mais c'est aujourd'hui l'explicitation et la concrétisation d'intentions générales dans des mesures plus fines selon le type d'objet dont on parle et selon les problématiques repérée. Il semblait au CS utile et intéressant d'avoir ce document en l'état, d'avoir la même grille pour tous les biens et de se poser les questions. Ce document est une bonne base pour donner un peu de consistance à une politique générale.

Point 4

**Jacques Ballenegger** : il trouve que le point 4 part dans des perspectives quant à la manière de gérer ce parc. Est-ce que le mandat donné au bureau HEDGE n'était pas un mandat impossible car les situations sont toutes différentes, les bâtiments et les propriétaires aussi.

A ce point, il ne comprend pas comment on peut imaginer la création d'une fondation, une coopérative, ou une SA. Qui en seraient les coopérateurs ?

« Les dispositions légales sur la coopérative rendent cette forme... » Les dispositions légales d'un coopératif rendent cette forme de société impossible. Si c'est une fondation, il ne comprend pas non plus comment elle pourrait agir. Ni une coopérative, ni une fondation n'apporteront d'aide à la gestion. Il suggère de garder l'inventaire qui se trouve dans le rapport du CS, mais d'en écarter cette suggestion établie par le bureau HEDGE développement.

La parole est au Conseil synodal

**Xavier Paillard** :

Il indique qu'en page 2 du rapport sont identifiés les acteurs en jeux. L'EERV/CS représente la structure cantonale. Il y a 5 acteurs en jeux avec l'Etat, les Communes, les fondations et associations proches de l'Eglise, puis les paroisses. Au point 6, à la page 4, il ne s'agit plus que de l'EERV/CS. Si une fondation ou une coopérative devrait être créée, ce serait uniquement pour gérer les biens qui appartiennent à l'EERV en tant que tels et cela ne concerne pas du tout les autres bâtiments. Pour les biens des Eglises, des paroisses ou autres, ce sont d'autres structures, il n'y a pas de volonté de créer une fondation qui prendrait la totalité du patrimoine cures, Eglises, centres paroissiaux, etc.

**Yael Saugy** : il fait savoir qu'au point 2, selon lui, il manque la manière aussi de relever les aspects éthiques et écologiques.

**Olivier Leuenberger** : L'externalisation a des avantages, comme celui de n'a pas avoir à être soumis aux marchés internationaux. Pas besoin d'établir d'appel d'offre public international comme y sont soumis les cantons, les communes. En tant qu'institution de droit public, l'EERV l'est aussi ou pourrait l'être. L'externalisation permettrait de simplifier les choses.

La parole est au CS : **Jean-Michel Sordet** : il confirme les propos d'Olivier Leuenberger et confirme que le CS a obtenu un avis de droit qui explicite que l'Eglise en tant qu'institution publique serait soumise aux règles du marché publique; les paroisses, elles ne le seraient pas. Pour répondre à Yael Saugy, l'aspect écologique n'a pas été reporté au rapport, mais il figure dans les axes stratégiques (Sous : Objectifs et cadre de référence/P. 2 de l'annexe).

**Michel Mercier** : il revient au point 6 sur la notion de marché public et ce qu'il entend le fait bondir. Il s'oppose à dire que cette notion est chère ; il s'agit d'être rigoureux. On est obligé de faire plusieurs offres et de les comparer de façon justifiée et justifiable. La limite des marchés publics internationaux est de plus de 10 millions, donc il ne pense pas qu'on aura à faire à beaucoup de travaux de cette envergure ces prochaines années dans l'Eglise. Les marchés publics ne doivent pas être un critère de choix.

Le rapport parle d'un postulat, mais on compare une coopérative, une SA et une fondation, toutefois la solution initiale reste à l'intérieur de l'Eglise, ne pourrions-nous donc pas les gérer à l'interne ?

- Les organigrammes dans les annexes : sur l'organigramme 1, le CS donne le mandat et la fondation finance le mandat : la liaison entre le CS et la fondation c'est exclusivement la nomination des membres du Conseil de fondation, à partir de là, la fondation est libre et seule garante de ses décisions. Que faire en cas de conflit ? Faire un règlement qui traiterai des conflits ? Créer une fondation qui crée des conflits et faire ensuite un règlement pour les traiter ne lui semble pas être une option favorable.
- Cellule immobilière : ce n'est pas très clair, comment ça marche, quel est le rôle du Conseil de fondation dans tout cela ?

- Le rapport parle de représentant du maître d'ouvrage (RMO) et non pas d'assistance à maître d'ouvrage (AMO). Il pense qu'un maître d'ouvrage ne devrait jamais déléguer ses décisions, donc un représentant du maître d'ouvrage (RMO) est quelque chose à proscrire dans tous les cas. La différence entre un RMO et un AMO, c'est que le RMO a des compétences financières et de délai et peut prendre des décisions à la place du maître d'ouvrage ; l'AMO doit préparer la base pour que le maître d'ouvrage décide.

**Henri Laufer** : il apprécie que les marchés publics fonctionnent, mais cela coûte très cher. Le bénéfice majeur si on crée une institution comme le propose le CS, c'est que en cas de conflits, il est plus confortable d'avoir une fondation extérieure à l'EERV qui répond seule, sans exposer médiatiquement l'Eglise. Il soutient la proposition du CS, hors son annexe.

**Gérald Dessauges** : il ne souhaite pas prendre acte et invite le Synode à faire de même. De nombreuses choses ne sont pas abouties dans ce rapport. L'analyse et les idées stratégiques auraient dû être différenciées. Il n'est pas nécessaire de créer un organisme et de créer une société. Il ne souhaite pas prendre acte du rapport qui propose de créer des organismes, il veut que le Synode puisse pouvoir décider et il pense que nous ne devrions pas voter la décision car il y a trop d'incertitudes dans ce projet important d'un point de vue financier et qui engage l'Eglise.

La parole est au Conseil synodal

**Xavier Paillard** :

Il fait savoir que jamais le CS n'a demandé de blanc-seing sur une stratégie, il parle juste de prendre acte d'un rapport. Jamais le CS ne pourra créer une fondation ou même transmettre les biens de l'Eglise à une fondation sans repasser devant le Synode.

Dans toute la réflexion actuelle sur les changements que vit notre Eglise, si nous voulons travailler à un peu plus d'autonomie de l'Eglise par rapport à tout le système dont nous dépendons (étatique et communal) il faut une meilleure valorisation et une meilleure stratégie immobilière.

Le Synode doit juste prendre acte du travail qui a été fait (par HEDGE et par le CS) et de ce qui est en train de se mettre en place. L'optique de créer une fondation ou autre ou de garder les biens à l'interne appartient bien au Synode.

La parole est au CS : **Jean-Michel Sordet** : il précise qu'en ce qui concerne l'organigramme, l'idée générale pour réguler la relation entre le CS, autorité de l'Eglise, et une éventuelle nouvelle entité c'est de mettre dans les statuts de cette entité un but qui soit aligné sur la politique que nous discutons aujourd'hui ; il s'agira de ciseler la rédaction de ce but de manière propre et nette. C'est par le but de cette fondation qu'on va garder cet organe aligné sur une volonté stratégique ou une politique de CS. Lorsqu'on crée une entité il y a potentiellement le risque que cette entité se mette à voguer dans sa propre direction et à dériver et s'éloigner de la volonté de ceux qui l'ont constituée. Le CS espère contrôler la chose en soignant la composition du Conseil de fondation. Dans les statuts du Conseil de fondation un mode de renouvellement des membres du Conseil de fondation sera indiqué pour permettre de garder le contrôle de l'Eglise, du Synode ou du CS sur l'évolution de cette fondation.

Sur représentant du maître d'ouvrage (RMO) et assistant du maître d'ouvrage (AMO), le CS ignorait que la pratique courante faisait une telle distinction. S'il faut plutôt adopter assistant du maître d'ouvrage (AMO), le CS le fera.

**Suzette Sandoz** :

Elle se rend au point 6 /page 4/5/6: le rapport titre « l'EERV et ses biens de rendements » et à la fin du paragraphe on parle « d'autres propriétaires (paroisses, fondations et associations proches) » et demande par quels moyens gérer et développer concrètement ce patrimoine ? Est-ce que cela veut dire que le CS envisage bien de mettre le patrimoine des paroisses dans la notion de biens de rendements de l'EERV ?

En page 6 : de quoi s'agit-il lorsqu'on parle de cellule immobilière opérationnelle ? Elle ne voit pas ce que cela pourrait être juridiquement.

La parole est au Conseil synodal

**Xavier Paillard** :

Le CS ne voulait pas écrire dans le rapport que l'objectif final était de créer une fondation dont le but serait le seul enrichissement des membres du CS et la spoliation des paroisses, ironise-t-il

La question de la création d'une fondation reste celle relative aux biens appartenant à l'EERV respectivement à la caisse cantonale. Cela se distingue de la question de tout ce qui appartient aux paroisses qui ont la personnalité morale et tout ce qui appartient aux Communes ou à l'Etat, voire à des associations ou fondations tierces. Il n'y a aucune volonté de tout mettre dans une même fondation, de créer une OPA sur des biens paroissiaux. La question de la cellule opérationnelle est une autre question, issue d'un groupe de travail, ou d'une commission d'experts, qui pourrait venir en aide à toutes les entités de l'Eglise qui sont confrontées à des problèmes opérationnels autour des biens immobiliers. C'est dans ce sens que le CS inclut dans ce rapport la création d'une cellule opérationnelle qui pourra être au service des paroisses pour les soutenir.



## 6.3 Décision

Proposition de décision du Conseil synodal : « Le Synode prend acte de la Politique immobilière de l'EERV présentée par le Conseil synodal. »

**Françoise Schneiter** : elle intervient pour rappeler qu'un amendement à la décision a été déposé « Le Synode prend acte **du rapport à propos** de la Politique immobilière de l'EERV présentée par le Conseil synodal. »

L'amendement est soutenu donc discuté.

La parole est au CS : **Jean-Michel Sordet** : le CS se rallie.

Vote

voix pour : majorité ; contre : 3 ; abstentions : 5

**Le Synode prend acte du rapport à propos de la Politique immobilière de l'EERV présentée par le Conseil synodal.**

# 7. Enfance, jeunesse, Evangile

## 7.1 Introduction

Le Synode a reçu deux rapports : celui du CS et celui de la ComEx. Ce dernier comporte un rapport de minorité.

– La parole est à **Myriam Karlström** pour le CS

« *Madame la Présidente,*

*Mesdames, Messieurs les délégués,*

*Chers amis,*

*Le Conseil synodal a entendu que nombre d'entre vous se sont questionnés sur le sens de vous présenter un tel rapport aujourd'hui. Il contient quasiment le même contenu que le rapport d'information présenté l'automne dernier. Alors pourquoi ? Pour respecter la compétence législative du Synode. Aujourd'hui, le catéchisme est soumis à un cadre qui a été voté par le Synode : le programme Chemins de Vie et de Foi.*

*Le Conseil synodal a fait de la refonte de la catéchèse une des priorités liées au programme de législation. Il a choisi pour cela de travailler depuis le terrain, avec les acteurs directement concernés, selon une méthodologie peu habituelle pour nous mais qui a fait ses preuves dans les domaines dont l'humain est le centre : la recherche-action. C'est une manière de faire qui questionnent les pratiques réelles et valorisent les intuitions. Tout cela de manière cadrée et pilotée.*

*Dans le cadre de ce travail, le constat est qu'il faut prendre du recul par rapport à Chemins de Vie et de Foi, notamment quant à sa structure collée aux années scolaires. Sur le terrain, les acteurs ont mis toutes leurs compétences et leur énergie pour le mettre en place, en faisant preuve de souplesse et de créativité. Mais force est de constater qu'aujourd'hui, Chemins de Vie et de Foi n'est plus opérant face au changement de la société et des familles en particulier. Dès lors, il est apparu important que le Synode puisse en prendre conscience et surtout le signifier en suspendant ce dispositif.*

*Suspendre et non abroger : en effet, ce dispositif ne pourra être abrogé que lorsqu'un nouveau dispositif aura été voté par le Synode. Suspendre permet de lever l'obligation de suivre l'entier du dispositif, mais permet d'en garder ce qui est pertinent. Suspendre permet de conduire le projet Enfance, Jeunesse et Evangile dans un cadre clair pour tous : du Synode aux acteurs de terrain et vice versa.*

*Dans ce projet, le Conseil synodal a souhaité que le Synode puisse jouer son rôle au fil du travail de développement. Dès lors, il ne s'agit pas en entrant en matière aujourd'hui de refaire le débat que nous avons vécu en décembre 2016, ni d'anticiper sur les décisions qui seront à prendre pour le nouveau dispositif. Il s'agit simplement de donner aux acteurs de terrain le message que le Synode soutient leur travail d'élaboration d'une catéchèse qui réponde aux besoins des familles contemporaines et qui réponde à notre mission d'annoncer l'Evangile au plus grand nombre.*

*Les questions posées dans le rapport de minorité de M. Delacrétaz sont légitimes. Il est évident que lorsqu'il s'agira de voter la catéchèse renouvelée et d'abroger Chemins de Vie et de Foi : il faudra une assise théologique, une description du nouveau dispositif (parcours et activités d'appel), du rôle des uns et des autres. Aujourd'hui, c'est prématuré.*

*Nous vous invitons donc à entrer en matière et à voter les trois décisions proposées par le Conseil synodal. Ainsi, vous donnez un message à tous les acteurs de la catéchèse que le Synode porte avec eux la*

préoccupation d'augmenter le nombre d'enfants et d'adolescents qui pourraient entrer en contact avec le Christ et l'Évangile. MERCI de votre attention. »

– Parole à **Laurent Lasserre** pour le rapport majoritaire de la ComEx.

« La COMEX est comme vous l'avez lu divisée. L'ensemble de la commission vous propose d'entrer en matière car ce sujet est capital et nous devons nous y atteler rapidement. La COMEX soutient la décision 1. Elle soutient majoritairement la décision 2. Elle soutient unanimement la décision 3 et vous recommande d'ajouter une 4e décision: Décision 4 Le synode demande qu'un rapport d'information (non décisionnel) sur le chantier Enfance, Jeunesse et Évangile soit donné en mars 2018.

Cette 4e décision devrait nous permettre de suivre au mieux les différents développements du parcours catéchétique de notre Église et accessoirement de contribuer à rassurer ceux qui auraient quelques craintes concernant la suspension du dispositif « Chemins de vie et de foi ».

– Parole à **Olivier Delacrétaz** pour le rapport de minorité

Il constate qu'une quantité grandissante d'enfants ne fréquente plus le catéchisme et il ne conteste pas que « Chemins de vie et de foi » ne soit pas entièrement réalisé. Il ne conteste pas non plus qu'il faille porter un effort accru en direction de l'extérieur de l'Église.

Néanmoins, au stade actuel du projet, il propose de ne pas entrer en matière et de renvoyer le projet au CS. Il ne faudrait entrer en matière que si le Synode acceptait les grandes lignes, l'orientation générale et l'essentiel du projet. Malgré ses discussions avec Mme Karlström et Monsieur Weber, il n'a pas réussi à se représenter concrètement ce qu'il ferait s'il était catéchète, même dans les grandes lignes.

Le recours à la méthode « recherche-action » ne rend pas le projet plus facile, ni plus facilement compréhensible.

Le projet semble donner un blanc-seing au CS alors qu'il n'est pas abouti et que son processus n'est pas encore totalement limpide en l'état. Il regrette que l'analyse de la situation soit essentiellement sociologique et statistique. Une approche spirituelle et théologique manque dans ce projet.

Le rapport ne parle pas non plus du contenu des activités d'appel. Le CS ne fixe pas de minimum catéchétique, ni de mention du matériel. Il déplore l'absence d'allusion à un livre de catéchisme.

Ce projet pose trop de questions et souffre de trop de manques pour que le Synode lui apporte sa légitimité, dès lors il confirme sa suggestion de ne pas entrer en matière.

## 7.2 Entrée en matière

**Francine Guisan** : elle attend de notre Église qu'elle transmette nos valeurs d'une façon sérieuse en s'appuyant sur une théologie profonde et éclairée. Ouvrir le chantier de la catéchèse, c'est interroger les fondements autant que les moyens. Notre catéchèse devrait permettre l'initiation à la foi et à la vie spirituelle d'une part et introduire aux expériences de vie de groupe, camps ou week-ends qui donnent une réalité à la vie ecclésiale pour les enfants et les jeunes d'autre part. Elle plaide donc pour l'inventivité des moyens et dans la fermeté des convictions. Si entrée en matière il doit y avoir, que le Synode donne alors un cadre en redéfinissant les objectifs de la catéchèse.

**Charles-Louis Rochat** : il lui semble que plutôt que d'opposer les entrées en matière, on pourrait trouver un amendement qui arriverait dans le rapport de majorité. Il suggère à la décision du 4 « Le Synode demande qu'un rapport d'information (non décisionnel) sur le chantier *Enfance, Jeunesse et Évangile* soit donné en mars 2018 et prenne en compte les motifs de non-entrée en matière du rapport de minorité ».

**Christian Pittet** : il remarque le constat d'échec de « Chemins de vie et chemins de foi », et il aimerait savoir pourquoi cela n'a pas fonctionné ?

**Simon Buttica** : il souhaiterait connaître quels sont les objectifs à atteindre ? Pour engager l'entrée en matière, il faudrait des réponses du CS sur les objectifs sous-jacents à la nouvelle vision de la catéchèse « bi-canal » (activités d'appel/parcours).

Pour le Conseil synodal, **Myriam Karlström** : elle revient sur l'intervention de Mme Guisan et précise que ce qui est décrit c'est qu'on puisse avoir des activités qui permettent d'entrer en contact avec l'Évangile, de répondre aux questions des jeunes et des familles. D'éclairer les questions d'actualité par l'évangile. Tout ce qui existe au niveau des camps (activités d'appel) fonctionne bien, mais pour que les jeunes participent aux parcours, il faut les motiver.

Par rapports aux objectifs, il faut continuer à transmettre, à témoigner de l'Évangile aux jeunes générations d'une manière adaptée au fonctionnement actuel des familles. Les éléments souhaités par M Delacrétaz et qui manquent aujourd'hui devront faire partie du rapport final qui sera présenté par le CS en mars 2019. Mais continuer à travailler dans la ligne ouverte en se distanciant du cadre choisi en 2008 par le Synode ne paraissait pas honorer les compétences décisionnelles du Synode.

Aujourd'hui, l'EERV est en route avec les acteurs de la catéchèse pour trouver une manière renouvelée de faire de la catéchèse. En prenant acte, Le Synode dit qu'il sait que ce processus est en route et qu'il est d'accord sur ce principe.

La 3ème décision existe pour prendre du recul et travailler sur une année avec les acteurs de la catéchèse. Le Synode sera informé tout au long du processus.

**Suzette Sandoz** : elle pense qu'il y a un malentendu sur la notion de non entrée en matière avec renvoi au Conseil synodal. Il s'agit justement de prendre connaissance d'un rapport qui est déjà fait, mais de pouvoir dire que ce rapport ne permet pas aux délégués de prendre des décisions en l'état.

Des précisions sont souhaitées pour avoir des éléments crédibles pour entrer en matière. Il y a un problème pédagogique avec « Chemins de vie et de foi », mais suspendre le dispositif sans savoir actuellement ce qu'il y a à la place lui paraît trop dangereux. Mais il serait préférable de renvoyer le rapport au CS avec remerciements pour toutes les études faites et les essais de méthodes renouvelées...

Pour la ComEex : **Olivier Delacrétaz** : il demande des détails à Mme Karlström au sujet du processus. Est-ce que dans prendre acte du processus on prend acte du fait qu'on recourt désormais à la méthodologie « recherche-action » ? Est-ce que cela implique que le processus rompt avec le rythme scolaire ?

Est-ce que le processus implique déjà le catéchisme double ?

Est-ce que le processus implique déjà la suspension de « Chemins de vie et de foi » ?

Est-ce déjà un processus décisionnel partiel ou juste de réflexion ?

**ComEx, Laurent Lasserre** : il se demande si suspendre « Chemins de vie et de foi » serait anxiogène pour les familles ? Si le Synode entre en matière, on fait écho à ce que certains ministres jeunesse ont vécu au moment de la retraite avec Mme Karlström et Simon Weber où l'on a dit que c'était intéressant car il y a un espace de liberté pour réfléchir ensemble le catéchisme et construire des passerelles pour créer des groupes et leur permettre d'entrer dans une dynamique plus complète où la transmission des valeurs ne touche pas qu'un minuscule noyau, mais quelque chose de plus grand. S'il y a entrée matière, cela donnera du poids et du soutien aux collègues aumôniers de jeunesse, au CS et à l'équipe de travail qui se penche sur le sujet.

**Olivier Leuenberger** : il comprend que selon le CS, il s'agit de suspendre le dispositif de « Chemins de vie et de foi » voté en 2008, mais le Synode n'a pas voté que cela car sur l'ensemble de catéchèse, on veillera à faire découvrir de manière adaptée à l'auditoire les fondamentaux en conformité aux principes constitutifs. Il n'a pas le sentiment que ce point ait été remis en question. En 2008, la prédication était partie intégrante de la catéchèse et cela n'étant pas remis en question, il propose dès lors d'accepter l'entrée en matière.

**Marc Bovay** : il souhaite que le Synode soit en route dans cette démarche en faisant confiance car les ministres jeunesse sont en contact permanent avec la jeunesse et ils avancent dans ce sens-là. Le 13 mai de cette année, la journée cantonale de l'enfance organisée par le service Formation et accompagnement de l'EERV a regroupé non seulement des familles dont les enfants sont inscrits au Culte de l'enfance, mais aussi des enfants et des familles qui n'avaient pas forcément de contacts avec l'Eglise. Ce type d'événements est une forme d'appel, une forme de vie pour des personnes qui n'ont pas forcément beaucoup de contacts avec l'Eglise. C'est dans ce genre de démarches que le Synode doit dire : « on fait confiance pour aller de l'avant ». Il invite à entrer en matière.

**Virgile Rochat** : il lui semblerait important d'analyser les causes du non fonctionnement de l'ancien chemin.

**Sébastien Fague** : il entend bien que nous devrions faire confiance aux ministres de l'enfance qui sont investis dans ce projet, mais dans son interprétation du mot suspendre, il craint de ne pas réussir à transmettre cette information plus loin aux personnes laïques engagées dans ce parcours de peur qu'elles ne comprennent pas la nuance entre abroger et suspendre un texte. Dès lors, il propose un amendement pour la proposition numéro 2 : *le Synode autorise à s'éloigner du dispositif Chemins de vie et de foi si tant est que l'on entre en matière.*

Vote sur l'entrée en matière

vote pour : majorité ; contre : ? → le résultat n'est pas donné car à ce stade du vote, **Suzette Sandoz** intervient pour dire que le mode de procéder est à son sens erroné. Selon elle, il s'agit d'opposer à l'entrée en matière l'option de ne pas entrer en matière avec renvoi de l'objet au CS pour modification dans le sens du débat.

**La Présidente** : selon sa lecture de l'article 145 qu'elle rappelle, elle propose plutôt de savoir d'abord si l'on entre en matière ou non, puis, si l'on n'entre pas en matière, de se déterminer sur la forme que prend la non-entrée en matière (classement ou renvoi au CS). Or pour **Suzette Sandoz**, l'option du classement n'ayant pas été évoquée dans le débat, elle n'a pas à être prise en considération ici.

**Olivier Leuenberger** : le Synode peut entrer en matière ou non et la proposition de la présidente est de dire que si on n'entre pas en matière, il y a l'option a) et l'option b) ; La présidente nous propose de voter l'entrée en matière ou pas et s'il ne devait pas y avoir entrée en matière, le synode choisirait l'option 1 ou l'option 2. Il en fait une motion d'ordre, proposant de continuer comme l'a proposé la présidente.

La motion d'ordre est soutenue donc discutée. La parole n'est pas demandée, elle est votée.

voix pour : majorité, contre : 5 ; absentions : 6

**La présidente** reprend le vote sur l'entrée en matière.

vote pour : majorité ; contre : 7 ; abstentions : 6

Le Synode entre donc en matière sur ce rapport.

## 7.3 Questions et discussion sur la base des rapports

Rapport du CS :

**Henri Laufer** : il s'étonne sur les causes des problèmes du non fonctionnement de « Chemins de vie et de foi ». L'une des causes non mentionnées selon lui est le fait que nous n'avons pas accès au fichier qui nous informe des mutations des familles protestantes. En raison de la protection des données, on n'a malheureusement plus accès au système d'aide du Contrôle des habitants qui permettait de s'informer sur les mutations des familles. Il dépose un amendement dans les décisions à prendre :

point 2 bis 3 : le Synode demande que le chantier enfance place comme priorité de son activité de permettre aux paroisses de connaître les noms et adresses des enfants auxquels elles s'adressent.

Si les registres habituels ne fonctionnent pas, il souhaite que notre Eglise en prenne en acte. Il y a une absolue nécessité de dire aux Vaudois qu'ils doivent s'annoncer auprès de leur commune s'ils souhaitent que leurs enfants soient catéchisés. Il souhaite une campagne majeure auprès de la population protestante vaudoise pour qu'elle se déclare au Contrôle des habitants.

La parole est au CS : **Myriam Karlström** : elle met en garde l'assemblée que dans ce dossier, un autre dossier est introduit qui est celui du fichier AIDER. Dans le paragraphe « contexte » : les pourcentages qui indiquent le pourcentage d'enfants qui fréquentent l'Eglise (Culte de l'enfance entre autres) sont issus des données de notre fichier. Si le CS prend en compte la remarque de M. Laufer, le constat doit être encore bien pire.

La parole est au CS : **Jean-Michel Sordet**: il ne veut pas défendre le fichier AIDER, mais il ne peut pas laisser dire que cela ne marche pas car de nombreuses données sont transmises. Le CS sait qu'il existe des problèmes dans les transmissions. Certaines communes ont des systèmes informatisés non compatibles avec le système central de l'Etat de Vaud. La mention de la religion disparaît parfois. Le CS est en contact avec le Service de la population (SPOP) en charge du dossier, les cas sont signalés et les choses devront être rectifiées à court ou moyen terme. Si un employé communal ne remplit pas bien le formulaire ou ne remplit pas la rubrique religion, il s'agit d'une erreur grave qui incombe à l'employé. Dans les cas de déménagements, la mention de la religion ne suit pas à la nouvelle adresse, ce qui effectivement engendre un certain nombre de disparition des protestants s'ils ne se réinscrivent comme tels dans leur nouvelle commune d'habitation.

La parole est au Conseil synodal

**Xavier Paillard**

Il précise que le CS a discuté avec l'Etat, et des consignes aux Contrôles des Habitants ont été transmises, donc, normalement les choses sont réglées. Le CS a aussi négocié avec le SPOP le fait que les ministres peuvent remettre aux familles un formulaire de déclaration d'appartenance religieuse lors d'un acte ecclésiastique. Malheureusement, ce formulaire n'a que peu été utilisé depuis une année.

**Emmanuel Schmied** : il ne s'agit malheureusement pas que d'un problème de fichier ! Il s'agit d'un problème de fond et nous avons besoin d'être présents, visibles, de faire envie et c'est un chemin de foi.

**Henri Laufer**: il constate que des groupes d'enfants disparaissent, se dissolvent par manque d'intéressés, et on ne sait plus à qui adresser de nouvelles offres.

**Alexandre Mayor** : il ne pense pas qu'une logique d'inscription ou de fichier s'oppose au travail sur le terrain car c'est une logique qui va dans le même sens. Il aimerait savoir comment s'est faite la diffusion du formulaire d'appartenance religieuse et suggère un effort à faire de répétition du processus auprès des ministres afin que cela entre dans les habitudes.

La parole est au CS : **Jean-Michel Sordet**: il répond que l'existence de ce formulaire a été communiquée et mise à disposition par le biais de l'EERV-FI@sh et lors des colloques régionaux.

**Christine Girard** : elle précise qu'au sujet de ce formulaire, dans certaines communes, il n'est même pas nécessaire de le déposer en personne, il est également accepté par un simple e-mail.

**Nadine Huber** : elle relève que dans certaines communes, le formulaire est envoyé mais il n'est pas pris en considération par le Contrôle des habitants, dès lors le lien ne se fait pas avec AIDER. Parfois on coche la case « EERV », mais les employés communaux ne comprennent pas ce qu'ils doivent faire avec ou se trompent de case dans leur système informatique ne sachant pas quelle case cocher. Ce genre d'erreurs fait

malheureusement disparaître un certain nombre de personnes de notre fichier et elles sont perdues pour les activités d'Eglise.

La parole est au Conseil synodal

**Xavier Paillard**

Il demande que ces cas soient systématiquement signalés au CS car cela permet de corriger les choses.

**Laurent Zumstein** : il dépose une motion d'ordre car il aimerait qu'on reparle du dossier 7 : Enfance, jeunesse, Evangile.

La motion d'ordre est soutenue donc discutée. La parole n'est pas demandée  
voix pour : majorité ; contre : 0 ; abstentions : 4

Point chantier :

**Simon Buttica** : il fait savoir que selon sa compréhension du rapport, le CS souhaite développer deux modalités de catéchèses, une qui donne plus de liberté, de flexibilité, de souplesse pour développer des modalités d'appel, mais pourquoi faut-il déconnecter le parcours du catéchisme du rythme scolaire ? Le rythme scolaire n'est pas un carcan, c'est un rythme de temporalité qui permet la formation; il est inscrit dans la société et on peut tout à fait se greffer dessus car il permet de développer un parcours analogue qui correspond à l'idéologie du parcours catéchétique.

**Myriam Karlström** : elle réplique qu'il ne s'agit pas de décrocher du parcours scolaire, mais de suspendre le schéma qui est annexé au rapport et qui prévoit un dispositif où toutes les années sont remplies. Il n'y a pas besoin de remplir toutes les années et c'est dans ce sens-là que le CS veut aller. La catéchèse actuelle ne s'articule pas en activités d'appel et en parcours ; Avec le nouveau modèle, on souhaite revoir la question de l'obligation à suivre l'entier du parcours. Que les activités soient adaptées selon les années d'âge, cela reste évident.

**Olivier Leuenberger** : il rappelle que depuis 2008, lorsque ce dispositif a été voté par le Synode, le peuple vaudois a voté une autre numérotation scolaire, dès lors ce parcours est caduc. Il se demande si lorsqu'un jeune redouble, il doit redoubler aussi le catéchisme ? Il pense que l'on doit être déconnecté du rythme scolaire et se baser plutôt sur les âges que sur les années scolaires pour suivre son parcours de catéchisme. Il comprend dès lors la possibilité émise par le CS.

**Suzette Sandoz** : elle se positionne sur le dernier paragraphe de « Chantier, Enfance et Evangile » (« *ce qui caractérise .....sans obligation de continuité* »). Si donc l'Eglise souhaite offrir une activité dont le contenu n'a pas d'importance, dont la forme est secondaire, qui peut se vivre isolément, sans obligation de continuité, cela l'interpelle et elle n'ose pas parler de ce programme à sa paroisse

Pour la ComEx : **Olivier Delacrétaz** : il fait remarquer que cette année scolaire est axée sur l'année liturgique et les fêtes religieuses sont calquées dessus, parler d'un carcan est un peu excessif à son sens.

**Christian Pittet** : il a passé de nombreuses heures sur « Chemins de vie et de foi » lorsqu'il était dans la plateforme Jeunesse. Au final, ce qui est arrivé au Synode était une structure qui ne ressemblait pas au projet initial imaginé par les aumôniers de jeunesse. Il aimerait que l'on se questionne pour savoir quels moyens mettre en œuvre afin que le nouveau projet cesse de faire perdre du temps et qu'il ne soit pas remis à nouveau en question dans quelques années. Quelles sont les garanties qui vont permettre d'atteindre un processus commun ?

La parole est au Conseil synodal

**Xavier Paillard**

Il précise que l'intention du CS ce n'est pas de demander l'adoption d'un nouveau concept, mais de prendre acte d'un chantier qui va donner des résultats pour aboutir à un nouveau dispositif. Il faut un temps de travail et, au cours de cette session, le CS voulait présenter au Synode un rapport pour permettre l'ouverture d'un chantier à ce sujet.

Les règles actuelles sont suspendues et le CS a souhaité présenter aujourd'hui son projet pour permettre au chantier d'exister, mais le processus n'est de loin pas terminé. Pour permettre à ce chantier d'exister, le CS suspend un dispositif qui paralyse les gens sur le terrain.

Dans une perspective future, ce chantier doit permettre au final de présenter au Synode deux types d'activités, une d'appel et un autre d'enseignement ou peut-être que le résultat aboutira à autre chose. Le Synode aujourd'hui doit juste prendre acte d'un chantier.

**Boris Voirol** : il s'est aussi inquiété au moment de la lecture du rapport car le contenu devrait prendre le pas sur la manière ; tant que le Synode ne se sera pas mis d'accord sur le contenu avec un cahier des charges clair, il sera prématuré de s'exprimer sur le processus.

**Sébastien Fague** : il peut se contenter de la décision 1, mais il reste persuadé que la solution 2 pose problème car certaines paroisses voudront continuer à faire quelques éléments positivement bien vécus qui

appartiennent à « Chemins de vie et de foi » et elles voudront pouvoir garder la légitimité de continuer à les mettre en œuvre.

Il dépose un amendement à la décision 2 :

....le Synode autorise à s'éloigner du dispositif « Chemins de vie et de foi » tel que décrit dans le tableau.

Pour la ComEx : **Laurent Lasserre** : il dépose une motion d'ordre afin de passer directement aux décisions et que le Synode cesse de débattre sur le rapport.

La motion d'ordre est soutenue donc discutée. La parole n'est pas demandée

Vote :

voix pour : majorité ; contre 1 ; abstentions : quelques.

Passage aux décisions

## 7.4 Décision

### Décision 1 Proposition de décision CS + ComEx

**Le Synode prend acte du chantier *Enfance, Jeunesse et Evangile*, tel que décrit dans le rapport.**

voix pour : majorité ; contre : 2 ; abstentions : 5

### Décision 2 Proposition de décision CS + ComEx

Pour permettre l'activation du chantier *Enfance, Jeunesse et Evangile*, le Synode suspend le dispositif du dispositif Chemin de Vie et de Foi tel que décrit dans le tableau « dispositif *Chemins de vie et de foi* »

**Henri Laufer** : il dépose un amendement car il souhaite prolonger la phrase : « ... et placent comme priorité absolue de son activité de connaître les adresses des adultes et enfants auxquels ils s'adressent. »

L'amendement Laufer est soutenu donc discuté. La parole n'est pas demandée.

voix pour : 9 ; contre majorité ; abstentions : quelques

L'amendement est rejeté

**Gérald Dessauges** : il ne comprend pas la relation entre permettre et le reste de la phrase, il aurait plutôt dit :

Durant l'activation du chantier *Enfance, Jeunesse et Evangile*, le Synode autorise les acteurs de la catéchèse à s'éloigner du dispositif Chemins de vie et de foi tel que décrit dans le tableau « dispositif *Chemins de vie et de foi* »

Le CS se rallie.

**Charles-Louis Rochat** : il ajoute que pendant cette période il faudra décider quand on suspend et il propose d'ajouter la formulation : suspendre « à terme » Il ne faut pas susciter d'incertitude.

Pour la ComEx : **Laurent Lasserre** : il signale que dans les décisions suivantes, l'idée est que les délégués reviendront au Synode en 2019 pour en parler et que la proposition numéro 4 nous amène au Synode de 2018 ; on peut garder l'amendement tel que formulé par Monsieur Dessauges (texte de ralliement).

Vote décision 2

**Durant l'activation du chantier *Enfance, Jeunesse et Evangile*, le Synode autorise les acteurs de la catéchèse à s'éloigner du dispositif Chemins de vie et de foi tel que décrit dans le tableau « dispositif *Chemins de vie et de foi* »**

voix pour : majorité ; contre : 0 ; abstentions : 8

### Décision 3 Proposition de décision CS + ComEx

**Le Synode demande que le chantier *Enfance, Jeunesse et Evangile* figure à l'ordre du jour de la session de mars 2019.**

Vote décision 3

voix pour : majorité ; contre : 0 ; abstentions : 3

#### Décision 4 Proposition de décision de la ComEx

Le Synode demande qu'un rapport d'information (non décisionnel) sur le chantier *Enfance, Jeunesse et Evangile* soit donné en mars 2018.

**Charles-Louis Rochat** : il dépose l'amendement suivant à la suite de la décision : « et prenne en compte les motifs de non entrée en matière du rapport de minorité ».  
L'amendement est soutenu donc discuté.

**Olivier Leuenberger** : il relève qu'il y a plusieurs idées intéressantes qu'il faudra prendre en compte suite aux débats des discussions du synode de ce jour, les éléments énoncés aujourd'hui et figurants au PV devront apparaître dans la décision finale.

**Charles-Louis Rochat** : il propose la formulation suivante : et prennent « notamment » en compte.

**Marc Rossier** : il s'inquiète du rythme de mise œuvre en mars 2018 car cela lui paraît relativement court. Est-ce que le Synode aura quelque chose de substantiel à ce moment-là ?

La parole est au CS : **Myriam Karlström** : elle confirme que la décision 4 pose des problèmes : notamment avec ce que vient de dire M. Rossier et également avec l'amendement de M. Rochat qui inquiète. L'idée est d'aller pas à pas et de mettre au courant le Synode au fur et à mesure. Entre maintenant et mars 2018, il n'y a pas une année scolaire complète. Donner un rapport d'ici à juin 2018, cela n'est pas réaliste. Elle demande de ne pas voter la décision 4 car le rapport sera mince et ne satisfera pas. Le CS informera de manière soutenue le Synode sur l'évolution de ce dossier.

**Gérald Dessauges** : il aimerait que le Synode demande plus de substance dans le rapport. Le CS nous demande aujourd'hui de valider une décision stratégique pour améliorer la situation dans ce dossier. Le travail du CS est fait et il propose d'aller de l'avant.

Pour la ComEx, **Laurent Lasserre** : la ComEx propose de supprimer sa proposition de décision et ne doute pas que le CS prendra compte de ce qui est contenu dans l'amendement Rochat.

La proposition étant retirée, le Synode est au terme des décisions de ce rapport.

La parole est au CS : **Myriam Karlström** : elle encourage les délégués à aller à la rencontre des ministres pour voir ce qui se passe dans le cadre de la catéchèse. Elle encourage les délégués à se rendre sur le site de Reform'Action (lien : <http://www.reformation.ch/fr/>)

## 8. Dotations : regard sur les projets alternatifs de l'EERV (non décisionnel)

La parole est au Conseil synodal

**Xavier Paillard** :

Il informe que vu le manque de temps aujourd'hui, après discussion avec la présidente du Synode et pour éviter de convoquer à nouveau le Synode dans son ensemble, le CS retire le point 8 non décisionnel de l'ordre du jour et enverra une invitation à la rentrée d'août aux membres du Synode qui pourront participer à une soirée sur ce thème. (NB du bureau à la relecture : la question du quorum ne risque ainsi pas d'empêcher la tenue de cette soirée !)

## 9. Election à la vice-présidence du Synode (samedi matin)

A ce jour, aucun contact pris par le Bureau du Synode n'a abouti. L'assemblée ne propose aujourd'hui aucun candidat. Le Bureau continuera à chercher un ou une vice-présidente.  
Ce point sera ainsi remis à l'OJ du Synode de novembre.

## 10. Election d'un ministre à l'assemblée des délégués de la FEPS

Michel Henry présente la candidature du pasteur Guy Liagre.

Guy Liagre est pasteur dans la paroisse du Pays d'enHaut. Il sera agrégé en septembre. Il nous vient de Belgique et a un riche ministère à son actif. Il est docteur en théologie et a siégé dans les plus hautes instances ecclésiastiques d'Europe...

L'élection se fait à main levée :  
Guy Liagre est élu à la majorité ; contre : 1 ; abstentions : 5

## 11. Information sur la Troisième rencontre des synodaux européens des Eglises membres de la Communion d'Eglises protestantes en Europe (CEPE)

Parole à Jean-Frédéric Leuenberger et Benoît Zimmermann

« Protestant en Europe

3ème Rencontre des représentants synodaux européens du 10 au 12 mars 2017 à Berne

Rencontre en vue de la 9e Assemblée 2018 de la Communion des Eglises protestantes d'Europe CEPE

*La Communion d'Eglises Protestantes en Europe CEPE unit 107 Eglises luthériennes, méthodistes, réformées et unies de plus de 30 pays d'Europe et d'Amérique du Sud. La CEPE représente en tout plus de 50 millions de protestants. Elle fait suite à la Concorde du Leuenberg en 1973. A noter que le pasteur Gottfried Locher, notre actuel président de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, en est le président depuis 2012.*

*En mars dernier, plus de cent délégués synodaux, représentant 48 Eglises membres de la CEPE provenant de 17 pays d'Europe se sont donc réunis à Berne sur invitation des Eglises réformées de Berne-Jura-Soleure et de la FEPS.*

*Les rencontres entre représentants des Synodes permettent à la CEPE d'approfondir la communion ecclésiale au niveau européen conformément au vœu exprimé par son Assemblée générale en 2012 à Florence.*

*Nous avons salué la présence d'une représentante de la « Fellowship of Middle East Evangelical Churches » du Liban. Celle-ci rendait l'Assemblée attentive à la situation dramatique des réfugiés dans sa région et priait les délégués de faire preuve de solidarité à leur égard. La CEPE considère en effet les Eglises évangéliques du Proche Orient comme des partenaires importants et s'est prononcée à plusieurs reprises en faveur d'une collaboration renforcée et d'un échange approfondi entre les Eglises membres des deux communions régionales d'Eglises.*

*Nous nous sommes aussi penchés avec inquiétude sur la situation actuelle en Europe. Les synodaux se reconnaissent dans les valeurs européennes communes de la démocratie, des droits humains, de l'ouverture au monde, de l'hospitalité et de la liberté. La communion croissante entre Eglises protestantes en Europe, telle que les synodaux l'ont expérimentée lors de cette rencontre, doit aussi contribuer au processus d'unité de l'Europe. Le processus d'unification de l'Europe résulte d'une résistance au nationalisme et au totalitarisme. C'est la raison pour laquelle les Eglises protestantes sont partie prenante de ce processus et le cautionnent.*

*Notre rencontre était placée sous le titre « Protestant dans la Maison des Religions ». Nous n'en avons pas seulement parlé, mais un point culminant de la rencontre était la visite de la « Maison des Religions » de Berne qui domine la Place de l'Europe à Bümplitz. C'est là un centre de dialogue et de culture, unique en Europe, animé par huit traditions religieuses. Elle a ouvert ses portes à fin 2014 et regroupe entre autre sous le même toit 5 lieux de culte : alévi, bouddhiste, chrétien, hindou et musulman. Participent encore au comité les communautés bahaïe, israélite et sikh. Il y a non seulement des lieux de culte, mais aussi des espaces de dialogue et un restaurant où chacun à tour de rôle prépare les repas. ± 3400 m2.*

*L'église chrétienne sert de lieu pour les orthodoxes d'Ethiopie qui ont pour la première fois en Suisse un lieu dédié à leur confession et dès lors, ils ont pu le décorer avec les icônes de l'iconostase. Cette même église est aussi utilisée par la communauté des Frères moraves. Les Hindous ont dans ce bâtiment leur premier lieu de culte en Suisse.*

*Chaque communauté contribue financièrement par un loyer. Dans ce même bâtiment, il y a un complexe commercial. Ainsi, jouxtant la mosquée, c'est un supermarché Denner qui s'ouvre aussi sur la façade principale, alors qu'en dessous il y a une COOP. La partie supérieure, un peu en retrait, du bâtiment comprend des appartements et des locaux commerciaux. Le rendement du bâtiment permet ainsi son entretien.*

*Si cet ensemble a été conçu comme un laboratoire du vivre ensemble, il a atteint déjà sa vitesse de croisière. Si ce projet a pu voir le jour, ce n'est pas parce qu'on a fait quelque chose pour les communautés qui pourraient être intéressées, mais parce que les communautés intéressées ont participé dès le départ à ce projet.*

*La question centrale traitée par notre rencontre était en effet celle-ci : quel est le rapport de la foi chrétienne à d'autres religions ? Et comment pouvons-nous affronter ensemble les défis que nous pose une Europe de plus en plus sécularisée et multiculturelle ? C'est sans doute un domaine dans lequel le profil protestant devra et pourra également se manifester.*



*Dans son exposé magistral, le professeur Reinhold Bernhardt de Bâle voit ce profil dans une culture d'ouverture relationnelle interreligieuse, enracinée dans l'ouverture inconditionnelle de Dieu à l'être humain. Il a présenté rapidement le document en discussion pour la prochaine Assemblée intitulé : Perspectives protestantes sur la pluralité religieuse en Europe. Il faisait ressortir cette conviction de la « grâce radicale », en tant que contribution protestante à une théologie des religions.*

*Rappelant la lettre à Timothée: Dieu, notre Sauveur veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité. (1 Tm 2 : 4 ou Tite 2 : 11) et partant de la Concorde du Leuenberg qui parle de la Libre grâce de Dieu, il exprime la conviction évangélique fondamentale qu'il n'y a aucune condition du côté des hommes pour recevoir cette grâce. Elle a ses racines en Dieu, d'où l'adjectif « radical ».*

*"De la notion selon laquelle la grâce de Dieu est radicale, c'est-à-dire qu'elle est enracinée en Dieu seul, il s'ensuit qu'elle est universelle. [...] Dans la doctrine de la Trinité, cette grâce est confessée triplement, à savoir en tant qu'activité((s)) créatrice, salvifique et inspiratrice. "*

*"Partir du principe qu'il y a des « figures de la grâce » dans les religions non chrétiennes ne signifie pas une relativisation de la vérité divine révélée en Jésus-Christ. Au contraire, cela traduit la perception du fait que cette vérité est la nature radicale et universelle de la grâce de Dieu. Pour les chrétiens protestants, la réponse appropriée ((à)) Dieu qui manifeste une grâce radicale est la foi. Par conséquent, ils ne considèrent pas le fait de parler de « figures de la grâce » comme une usurpation ((par)) d'autres religions, mais comme une expression de foi en la présence illimitée de Dieu.*

*La distinction entre la vérité de Dieu et la vérité des affirmations religieuses est une condition importante pour le dialogue interreligieux (et également pour le dialogue œcuménique). Le fait d'admettre que la vérité de Dieu est plus large que toutes les vérités religieuses et ne doit certainement pas réduire la confiance du croyant en la vérité de Dieu."*

*Selon le vœu exprimé par la 2ème Rencontre des synodaux européens tenue en 2015 à Budapest, notre Rencontre fait partie du processus de préparation à la prochaine Assemblée générale prévue à Bâle en 2018.*

*A côté du « pluralisme des religions », la rencontre a abordé d'autres thèmes sous forme d'ateliers actuellement traités par la CEPE, tels que la « communion ecclésiale », la « théologie de la diaspora », la « migration et la communion ecclésiale » ainsi que la question de « l'éthique dans la médecine de reproduction ». J'ai eu l'occasion de participer à ce dernier atelier. J'ai esquissé mon regret à propos du peu de travail théologique attendu dans ce domaine, alors qu'on dispose déjà de nombreux documents en éthique philosophique, pas toujours très utile pour nous.*

*Ces ateliers ont permis aux délégués d'avoir un aperçu du travail global de la CEPE, le but étant de rendre accessibles les domaines d'études de la CEPE au niveau des Synodes des Eglises membres.*

*Un des ateliers ouvrait à la discussion des participants le document de la CEPE en cours d'élaboration sur la communion ecclésiale. Deux regards croisés, d'une observatrice de l'Eglise de Suède et d'un délégué de l'Eglise régionale de Rhénanie-du-Nord – Palatinat, ont confirmé les différences ecclésiologiques parfois importantes parmi les Eglises protestantes européennes : trop faible sur la notion de catholicité et trop protestant pour l'une, le texte est trop catholique pour l'autre. Dans cette symphonie des Eglises protestantes, notre synode vaudois prendrait sans doute une position naturelle presque extrémiste, on l'a vu sur plusieurs sujets et il est bon de garder cela à l'esprit.*

*Le texte, de moins de 30 pages, rappelle 5 axes d'exercice de la communion ecclésiale, comme défis à relever pour les Eglises de la CEPE : la communion dans l'exercice du culte (pratique liturgie et occasion de célébrations communes à plusieurs Eglises, un « dimanche Leuenberg » en mars dans les paroisses, la liturgie commune de R500...) ; la communion dans l'enseignement (nous dirions : FA, avec un focus sur les rapport entre Eglise et politique) ; la communion dans le témoignage et le service commun (fondamental pour une « nouvelle posture », dirait notre CS, mais aussi essentielle au service de l'Europe contemporaine et de ses « valeurs », si l'on peut utiliser ce mot) ; la communion en tant qu'engagement œcuménique (pour une voix protestante engagée dans le dialogue) ; et la communion en tant que « prise de forme croissante », comme dit la traduction française. Ce dernier point implique la notion de Verbindlichkeit, qui est à la fois le lien et l'engagement réciproque, « l'obligance » des Eglises envers la communion, la nécessité de la réception à la base et dans chaque Eglise locale des engagements et impulsions discutés en commun au niveau CEPE.*

*Nous sommes là au cœur d'un débat qui traverse aussi notre EERV : le lien d'autorité et de sentiment d'appartenance à l'intérieur du corps ecclésial. Plusieurs participants, de diverses traditions, ont souligné que l'enjeu qui était valable au niveau européen était déjà le leur sur le plan inter, même si les deux situations – celle d'une communion d'Eglises et celle d'une Eglise locale autonome – ne sont entièrement comparable, ni théologiquement ni juridiquement. Mais ce qui m'a particulièrement intéressé dans les propositions du texte, c'est la liaison forte que l'on souhaite entre cette appartenance ecclésiale à développer et ses implications d'une part et la vie spirituelle d'autre part : Précisément pour ces questions de lien d'autorité réciproque, le texte propose de travailler à des « processus conciliaires » (dont la rencontre de Berne est un des éléments), l'étude des chemins de réception dans les Eglises, et l'établissement d'une charte spirituelle, Charta spiritualis à l'image de la Charta oecumenica, avec des engagements spirituels réciproques sur la base de la compréhension de l'Evangile développée dans la Concorde de Leuenberg. La charte présenterait ainsi les conséquences de la reconnaissance mutuelle des Eglises pour la vie culturelle, spirituelle, théologique et diaconale commune. « Je te reconnais Eglise sœur, cela m'implique ».*

*Le texte affirme ainsi la vie spirituelle de l'Eglise comme base des conséquences théologiques, juridiques, diaconales (mais aussi financières et organisationnelles) de la communion ecclésiale. Il est bon de le rappeler parfois.*

*Les représentants des synodes soulignaient la nécessité de rédiger les documents dans un langage facilement compréhensible. Les synodaux ont par ailleurs rappelé leur volonté de participer au processus de préparation conduisant à la prochaine Assemblée générale de la CEPE. Les synodaux se sont mis d'accord sur un message dans ce sens, adressé au Conseil et à l'Assemblée générale de la CEPE. Ils vont faire rapport à leurs Eglises respectives sur les résultats de leur travail.*

*Les délégués ont clairement voté en faveur d'une poursuite régulière de cette forme de rencontre, se déclarant en même temps prêts à participer davantage à la préparation et la conduite de ces réunions. De telles initiatives pourront servir à renforcer et approfondir la communion des Eglises protestantes pendant la période séparant deux assemblées générales. Une suite de ce type de rencontre est déjà en vue: L'Eglise évangélique régionale de Bade-Wurtemberg en Allemagne a lancé une invitation pour une 4ème Rencontre des synodaux européens et l'on s'en réjouit »*

## 12. Information du CS sur la gestion RH

**Charles-Louis Rochat** a transmis au CS une double question à propos du licenciement de deux ministres suffragants, au cours du printemps. Il a paru opportun que cette question qui a trait à la gestion RH soit connue du Synode avant l'information du CS sur ce point.

Lecture de sa question par Charles-Louis Rochat.

« J'ai lu sans surprise le communiqué de presse du 7 avril au sujet de cette affaire. Je sollicite les renseignements complémentaires suivants :

- Sur la base de quelles informations et émanant de qui, l'ORH a-t-il mis fin aux contrats de travail ?
- L'ORH, conscient qu'il doit être de la dimension politique de sa décision, en a-t-il informé préalablement le CS ?
- Si OUI, le CS a-t-il approuvé cette décision ?
- Le CS juge-t-il que l'engagement de ces 2 suffragants s'est fait sur la base de renseignements crédibles, suffisants et étayés ?
- Au vu de cette expérience, le CS juge-t-il que la réglementation et la procédure concernant les contrats de suffragant est adéquate ?

Je remercie le CS pour la diligence qu'il apportera à cette question

Charles-Louis Rochat. »

Complément de question

« Au sujet des derniers pasteurs licenciés divers bruits courent.....notamment que l'un des licenciés serait un curé détroqué !.....

Je prie le Conseil synodal d'incorporer ce bruit à la réponse attendue à la question déposée et le démentir cas échéant. Par contre s'il s'avérait exact, de préciser quelle est la formation théologique de cette personne. »

La parole est au Conseil synodal

**Xavier Paillard**

« Je remercie M. Rochat pour sa question.

*Comme lui, vous êtes assurément nombreux à avoir été alertés à l'approche des Rameaux par des articles de presse faisant état de la fin des rapports de travail de l'EERV avec deux pasteurs suffragants. Le 7 avril, le Conseil synodal a choisi d'envoyer un communiqué – non pas à la presse mais à l'interne de l'Eglise – à tous les ministres, présidents de conseils et membres du Synode – de manière à leur fournir des éléments d'information précis avant les fêtes des Rameaux et de Pâques.*

*En regard d'un cumul de difficultés, d'un manque d'adéquation à l'exercice du ministère dans notre canton et d'un refus à se remettre en question et à essayer de changer la donne, l'ORH n'a eu d'autre choix que de mettre fin à cette période d'essai.*

*Les difficultés constatées dans l'exercice du ministère de ces deux suffragants ont été attestées par plusieurs collègues, coordinateur, membres de conseil, ainsi que d'un EMS pour l'un d'entre eux. Cette décision n'a pas suscité de contestation dans la paroisse de Bussigny. Dans un premier temps, elle a divisé la communauté dans la paroisse du Haut-Talent. Des mesures ont été prises de manière concertée entre le conseil régional, le Conseil synodal et l'ORH pour accompagner ces deux paroisses et leurs conseils. Aujourd'hui, la situation est pacifiée.*

*Le licenciement d'un suffragant par l'ORH n'est pas prévu de manière spécifique dans le RE ; il a été pensé en cohérence à la délégation du CS à l'ORH d'engager les suffragants. Le CS a été informé de la décision de l'ORH de mettre fin à ces deux suffragances ; du fait qu'il avait délégué la compétence d'engager les suffragants à l'ORH, et considérant que celle de mettre fin à l'engagement pouvait aller de pair à cette délégation, le Conseil synodal ne s'est pas immiscé dans la décision de l'ORH. De ce fait, et par analogie à la possibilité de contester*

devant la CoTL des décisions de moindre importance, le Conseil synodal a considéré que cette décision de l'ORH pourrait être contestée devant la CoTL. Un avis de droit a confirmé la position du CS.

Les deux suffragants licenciés ont saisi la CoTL ; la procédure est en cours ; à ce stade, il est important que ni le Conseil synodal ni le Synode ne cherchent à intervenir de manière à laisser la CoTL statuer en toute indépendance.

Outre les questions relatives au licenciement, M. Rochat pose d'autres questions relatives à l'engagement de ces deux suffragants.

Après étude des dossiers, le Conseil synodal estime que l'engagement de ces deux suffragants ne s'est pas fait de manière totalement satisfaisante.

Les deux ministres en question avaient des parcours atypiques, et l'ORH a voulu leur donner une chance. Pour l'un notamment, ancien curé du diocèse de Lausanne-Genève-Fribourg, les prérequis en terme de formation n'étaient pas remplis.

En regard de ces deux situations et de l'enjeu capital qui réside dans l'engagement de suffragants en vue d'agrégation, le Conseil synodal a d'ores et déjà décidé dans sa séance du 23 mai 2017 de réviser sa directive sur l'ORH.

En regard des recommandations que la CoTL pourrait donner au Conseil synodal, d'autres ajustements réglementaires pourraient être envisagés. Nous reviendrons devant le Synode sur ce point au minimum pour une information, peut-être pour proposer un ajustement réglementaire.

Le Conseil synodal tient à communiquer au Synode d'autres nouvelles plus positives :

-Actuellement en poste et bien intégré dans la paroisse de Fribourg, le pasteur Daniel Nagy a renoncé à faire recours contre le jugement du tribunal des Prud'hommes qui l'a débouté sur l'ensemble de ses requêtes à l'encontre de l'EERV. Le Conseil synodal se réjouit de cette issue.

-Malgré l'échec de toute conciliation devant le tribunal civil, le président du Conseil synodal et le responsable de l'ORH ont persisté à essayer de trouver une solution hors tribunaux avec le pasteur Hans-Peter Geiser. Grâce à la médiation du pasteur Hans Strub de ZH et du professeur Pierre Bühler de NE, ils ont finalement signé un accord en date du 5 mai 2017 qui a permis de mettre fin tant à la procédure civile qu'à la procédure pénale. Ils espèrent que cette issue permettra à HPG et à ceux qui l'accompagnent d'esquisser des propositions pour son avenir.

Le Conseil synodal appelle les membres du Synode à porter dans la prière toutes les personnes concernées par ces différentes situations. »

## 13. Information à propos de la célébration pour les partenaires enregistrés

Nota bene du bureau à la relecture du PV.

Ce point comportant un rapport écrit et une information ne donnant pas lieu à un quelconque débat, le bureau a considéré – le temps passant – que le Synode avait été légitimement informé. Toutefois, s'il en avait eu l'occasion, le Conseil synodal, par la bouche de **John Christin** aurait lu les propos suivants. Comme ils existent, nous vous les livrons.

« Madame la présidente,

Mesdames, Messieurs les délégués,

L'Eglise a de tout temps eu de la peine à envisager l'accueil minorités.

L'Eglise naissante a connu de grands débats pour savoir si les non-juifs pouvaient être accueillis, il a fallu des siècles pour que les femmes puissent avoir leur place et finalement accéder au ministère, après de longs débats pour savoir si les Noirs avaient une âme, leur place a été reconnue, même si certaines Eglises ont mis du temps pour envisager une cohabitation. Le débat plus récent a porté successivement sur l'accueil faite aux homosexuels en Eglise, sur la place faite aux ministres homosexuels, et finalement sur le rite pour les couples partenariés.

Au vu des discussions parlementaires au niveau fédéral, nous percevons bien que le pas fait en 2012 n'est pas la fin de la réflexion.

Nos débats de 2012 ont suscité bien des remous, peut-être parce que nous étions des précurseurs dans le monde francophone. Les Alémaniques s'étonnaient de ces discussions, car l'accueil des couples homosexuels faisait déjà partie des habitudes, comme dans nombre d'Eglises anglo-saxonnes.

Depuis, l'Eglise protestante unie de France connaît la même réalité que nous : acceptation du principe et remous au sein de la communauté.

La CONFÉRENCE DES ÉGLISES PROTESTANTES DES PAYS LATINS D'EUROPE (CEPPE) a organisé un Colloque intitulé "La bénédiction des couples de même sexe" à Torre Pellice en octobre 2012. La CEPPE prévoit de faire le point sur la question au vu notamment du vécu des Eglises qui, comme la nôtre, ont déjà une expérience en la matière.

La démarche qui a été celle de l'EERV se place donc dans un contexte beaucoup plus vaste.

*Même si les réflexions ont parfois été douloureuses, nous pouvons nous réjouir d'avoir osé ouvrir et conduire le débat dans le respect de toutes les opinions. »*

## 14. Informations du Conseil synodal

### 14.1 Présentation CCT

La parole est au Conseil synodal, **John Christin** :

*« Madame la président,  
Mesdames, Messieurs les délégués,*

*Lors du Synode des 4-5 novembre 2016 à l'Aula de Rumine, la CCT a été acceptée après que le CS a pu donner la garantie que le texte serait revu de concert avec les associations professionnelles de manière à garantir la qualité juridique du texte.*

*Cela a été fait. Après avoir recueilli toutes les remarques émises lors des préparations de Synode, par la Commission d'examen ainsi qu'au cours des débats, nous avons consulté notre avocat spécialiste en droit du travail avant d'organiser une rencontre avec le comité de l'ALS et de la Ministérielle.*

*Mesdames et Messieurs, nous pouvons vous rassurer. Si nous avons entendu des propos inquiétants qui faisaient douter de la légalité du texte, il n'a fallu que procéder à des toilettages mineurs qui ont été admis par toutes les parties très facilement, car il ne s'agissait que de points de détail.*

*Finalement, la CCT a pu être signée le 22 décembre et ainsi entrer en vigueur au 1er janvier 2017.*

*L'ORH a alors eu un travail important pour ajuster les outils informatiques, de manière à ce que les salaires de janvier puissent être versés correctement à l'échéance habituelle.*

*Depuis lors, le CS a été appelé à se prononcer sur des interprétations d'application, et cela sera encore le cas. Par exemple, nous n'avons pas d'échelle salariale attribuée aux stagiaires ni aux suffragants. Il est nécessaire de définir les montants attribués à ces personnes par rapport au nouveau système et non plus par rapport à l'ancien.*

*Les échelles de défraiement ont également été revues et nous avons enregistré quelques contestations. Des pourparlers ont eu lieu ou sont encore en cours pour étudier le bienfondé de ces démarches.*

*Mais pour l'essentiel, nous pouvons adresser nos félicitations à toute l'équipe de l'ORH, qui a réussi le tour de force de changer de système salarial dans un délai très court.*

*Le changement de système salarial provoque des réflexions sur la comparaison des revenus des uns et des autres. C'était donc le bon moment pour la question du pasteur Alain Martin, déposée lors de la session du 4 mars à Olon. Il demandait en résumé que l'on ait recours à l'outil d'analyse mis en place par la Confédération pour savoir si l'EERV respecte le principe de l'égalité salariale. Nous avons alors répondu qu'il nous fallait un peu plus de temps pour pouvoir répondre au questionnaire en ligne avec tous les éléments nécessaires.*

*C'est aujourd'hui chose faite, l'ORH a analysé les salaires de l'EERV avec l'outil Logib (fourni par le bureau de l'égalité entre femmes et hommes de la Confédération).*

*Notons tout d'abord que selon cet outil de comparaison, l'égalité salariale est déclarée respectée dans la mesure où la différence n'excède pas 5%. Pour rappel, les femmes gagnent en moyenne 18% de moins que les hommes à compétences, expérience et responsabilité égales en Suisse.*

*Pour l'EERV, le point à retenir est que l'égalité salariale est respectée.*

*Il existe un écart de 1.7% en défaveur des femmes, avec une erreur-type de 1.3%, ce qui signifie que l'écart n'est pas significatif. Cette différence s'explique notamment par l'usage de forfaits pour les stagiaires et les laïcs du CS, qui tirent le salaire moyen des femmes vers le bas.*

*En ne tenant pas compte des personnes rémunérées par forfait, l'écart de salaire descend à 1.1%, avec une erreur-type de 1.1%.*

*En résumé, nous pouvons être très satisfaits de ces résultats. Je vous remercie. »*

### 14.2 Recueil Alléluia

La parole est au Conseil synodal

**Xavier Paillard** :

*« Pour répondre à la décision 2007/11 restée depuis quelques années en souffrance :*

*Le psautier Alléluia est une coédition francophone portée par les éditions Olivétan pour la France et l'Office protestant des Editions chrétiennes pour la Suisse romande. Son financement est en partie financé par la FEEPR, entendez la Fondation d'éditions des Eglises protestantes romandes, actuellement présidée par le pasteur Daniel Wettstein et dans laquelle le pasteur Olivier Favrod représente l'EERV.*

*Les organismes précités assurent la diffusion, cas échéant la mise à jour pour réédition pour recueil Alléluia. Aucune réédition n'est pour l'heure envisagée. Il reste 2500 psautiers en stock, donc la vente pour une quinzaine d'années au rythme actuel qui a tendance à diminuer. L'édition grand format pour organiste a été rééditée après correction de quelques petites erreurs ; elle est reliée avec des spirales pour faciliter son usage. Enfin il existe toujours des DVD/ROM.*

*La mise en chantier d'un nouveau psautier n'est pour l'heure pas agendée. Le développement de nouvelles technologies donne à penser qu'une nouvelle édition papier ne sera peut-être plus nécessaire dans 20 ans. En tous les cas, la mise en forme numérique des textes et partition permet une plus grande souplesse.*

La Conférence des Eglises Romandes est en charge de ce dossier puisque tant l'OPEC que la FEEPR lui sont directement rattachées. C'est donc à ce niveau – et grâce aux compétences de sa plateforme Liturgie et Musique – que ce dossier est suivi. »

## 14.3 RGO ratifié par le CE en date du 15 mars

La parole est au Conseil synodal

**Xavier Paillard :**

« Au nom du Conseil synodal, j'ai le plaisir d'informer le Synode que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 15 mars 2017, a ratifié sans commentaires les modifications que le Synode a apporté au Règlement Général d'Organisation en 2016. La nouvelle version est disponible sur le site internet de l'EERV. »

« Le Conseil synodal a tiré un bilan très positif du mandat Recherche et Développement à mi-temps qu'il a confié au pasteur Simon Weber à partir du 1er juin 2014. Ce mandat s'inscrit pleinement dans les priorités du programme de législation et les réflexions en cours en vue du Synode sur les dotations de mars 2018. Près de la moitié des paroisses et régions ont eu recours aux apports stimulants de R&D qui collabore étroitement non seulement avec le labo Khi dans la continuité des réflexions synodales sur l'évangélisation, mais aussi avec SVCC comme avec l'ORH et les coordinateurs pour l'accompagnement des conseils.

En conséquence, et malgré le fait qu'un mandat particulier du Conseil synodal est limité à une durée de trois ans selon l'article 196 du RE, le Conseil synodal a décidé de le prolonger jusqu'à fin août 2018. Il en a averti les commissions de gestion et des finances. A cette échéance, il sera possible de décider si ce mandat peut être intégré aux enveloppes de dotations votées par le Synode, cas échéant sous quelle forme. »

## 15. Questions et interpellations

La question reçue de la part de Charles-Louis Rochat a été traitée au point 12. S'y référer.

### 15.1 Question de Daniel Marmet, Région 5

« Comme conseiller de service communautaire, je vais régulièrement dans différentes paroisses. Ces derniers temps et j'ai entendu plusieurs paroissiens se plaindre de la difficulté de lisibilité de la table des cultes dans le journal Réformés rangés désormais par date et non plus par paroisse.

Plusieurs paroissiens ont de la peine à trouver facilement le culte de leur paroisse. Des paroissiens un peu pressés se sont retrouvés à Bottens au lieu de Bettens d'autres ne savaient plus exactement quel village était de leur paroisse et ceux de la paroisse voisine.

La question est : Est-ce que le CS a entendu des réclamations de ce type provenant d'autres régions

Merci d'avance d'y apporter une réponse au point questions. »

La parole est au CS : **Line Dépraz :**

« Madame la présidente, chers délégués,

Depuis le lancement du journal Réformés en novembre dernier, le Conseil synodal a entendu quelques questionnements sur la table des cultes provenant essentiellement de deux Régions. Nous ne sommes pas au courant des courriers qui auraient été adressés directement la rédaction de « Réformés ».

Le choix qui a été effectué pour la présentation des cultes dans ce journal s'inscrit dans la lignée du programme de législation. Il prend acte que nous sommes une Eglise à laquelle on appartient de plus en plus par conviction alors que l'engagement par tradition familiale ou sociale s'affaiblit.

Ce choix reprend aussi la volonté d'ouverture qui est notre 8ème domaine d'activité dans lequel nous mettons en avant la nécessité d'intensifier les collaborations entre les lieux d'Eglise et de développer des actions en terme de complémentarité plutôt qu'en terme de concurrence.

Ce choix, enfin, tient compte des récentes réflexions sur le rôle et la place de notre Eglise dans la société d'aujourd'hui, sur l'importance de s'adresser par un autre langage, d'autres supports, d'autres offres à un public assoiffé de spiritualité, mais de plus en plus distant des institutions classiques et traditionnelles ont donc incité le journal Réformés à cibler large.

Ainsi, la présentation des cultes selon la date et l'heure fait écho au constat d'un changement majeur des habitudes de la population avec, notamment, une mobilité importante et une participation aux activités sur la base d'un choix. On pourrait parler de communauté d'intérêt en lieu et place d'une communauté reconnue de par sa seule situation géographique. L'intérêt se donne à découvrir par le jour, l'horaire, le lieu précis et l'éventuel accent particulier mis au culte (culte famille / KT / intergénérationnel, Avent, Musical / etc.)

La notion de la paroisse comme territoire parle à un public d'habitues. Présenter les cultes par paroisse revient donc à s'adresser aux gens de l'interne qui certes peuvent se tromper de lieu en lisant un peu vite les infos. Mais une telle présentation n'a pas l'ambition de s'adresser à un nouveau public, à des personnes potentiellement intéressées, qui ne connaissent pas le nom de la paroisse ni tous les villages qui la composent. Cela dit ce journal, dans les infos régionales qu'il fournit, se doit d'être au service du terrain. Après les quelques réactions qui avaient suivi le premier numéro, la responsable des pages vaudoises et l'office info-com avaient demandé de tester la formule pendant quelque mois, avant de prendre une décision.

Aujourd'hui, après 7 parutions, certaines Régions continuent à dénoncer des difficultés avec le système proposé. Ces prochains mois, nous proposerons probablement deux différents modèles de présentation.

Chaque Région, via son conseil régional et en fonction de sa vision, pourra ainsi choisir celui qui lui convient le mieux. »

## 15.2 Question de Suzette Sandoz

« Conformément à l'art. 145 RE, je désire poser au Conseil synodal la question suivante :

Dans le Flash de juin, il y a une liste de nominations et affectations.

Dans la liste des nominations, M. Marc Rossier est nommé à 50 % au service communautaire cantonal comme coordinateur SFA jeunesse et à 50% dans le service communautaire Formation et accompagnement de la Région 10.

Seule la 2e nomination fait référence à un poste. La première nomination ne correspond-elle à aucun poste existant ? Constituera-t-elle un poste aux dépens des paroisses ou des régions ? »

La parole est au CS, **Myriam Karlström** :

« Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les délégués,

Mme Sandoz, je vous félicite de votre lecture attentive du Flash. En effet, il manque la référence du poste de coordinateur SFA – Jeunesse dans la communication du Flash. Il s'agit du poste : SOSFAM04, coordinateur SFA-Jeunesse.

C'est donc bien un poste existant dans la dotation actuelle. Ce poste est resté vacant pendant plus d'une année. En effet, le dernier titulaire d'abord en congé maladie puis démissionnaire n'aura pas été remplacé jusqu'à l'arrivée de Marc Rossier. Ce sont le reste de l'équipe SFA qui ont assuré les tâches afin que le travail sur le projet Enfance, Jeunesse et Evangile notamment ne prenne pas trop de retard, qu'ils en soient ici remerciés vivement.

Dès lors, ce dernier occupe bel et bien deux 50% de la dotation actuelle de notre Eglise. L'un dans un service cantonal, le SFA et l'autre dans un service communautaire formation et accompagnement régional SCFA de la région 10.

MERCI de votre attention. »

## 16. Clôture

La présidente remercie chacune et chacun de son travail. Elle prie le Synode de remercier par des applaudissements la paroisse Balcon du Jura qui a accueilli le Synode durant ces 2 jours.

La date du point 8 non décisionnel sera communiquée prochainement.

Prochaines sessions

- 3 et 4 novembre 2017      Session ordinaire      (Parlement)
- 9 et 10 mars 2018      Session extraordinaire (Parlement)
- 15 et 16 juin 2018      Session ordinaire
- 2 et 3 novembre 2018      Session ordinaire
- 8 et 9 mars 2019      Session extraordinaire
- 14 et 15 juin 2019      Session ordinaire
- 29 juin 2019      Session constitutive

La prière finale du vendredi est confiée à **Marc Rossier**, celle de samedi à **Jean-Michel Sordet**.

Durant cette session, le Synode a pris congé du conseiller synodal Jean-Michel Sordet. Il l'a fait, par un discours de la présidente (annexe) durant le temps d'apéritif dînatoire, le vendredi soir. Il a aussi remercié Christine Girard qui continue à être déléguée au Synode, mais a remis sa fonction de vice-présidente.

Yverdon-les-Bains, le 28 juin 2017

Version corrigée adoptée le 29 août 2017

Le bureau remercie Valérie Schwarz pour la rapidité de rédaction du procès-verbal et le travail soutenu qu'il a suscité !

La Présidente



Sylvie Arnaud

La Vice-présidente



Christine Girard

Annexes : Remerciements à Jean-Michel Sordet et à Christine Girard + discours de Jean-Michel Sordet

## Remerciements de la présidente à Jean-Michel Sordet

Vous venez de faire la connaissance des futurs agrégés ainsi que de la seule pasteure à être consacrée cette année et qui commence son ministère dans notre Eglise.

Nous allons faire un tour de carrière, et nous focaliser maintenant sur celui qui est à l'autre bout de son parcours ecclésial.

J'ai le plaisir, non sans émotion, d'adresser quelques mots de reconnaissance à Jean-Michel Sordet qui prend part à son dernier synode ce week-end, puisqu'il entrera en retraite le 1<sup>er</sup> septembre prochain. J'imagine et j'espère qu'on te croîsera tout de même à la journée d'Eglise !

Ce n'est pas facile, de dire quelques mots. Le risque – de mauvais goût – serait de donner dans la nécrologie, même si généralement on n'a pas encore le verre à la main quand le ministre évoque le parcours d'un défunt... Et je ne suis pas ministre !

Un autre risque serait le genre hagiographique, enjolivant la vie d'un saint. Cependant, si l'on bénit souvent les conseillers synodaux, si même on leur tire dessus à boulet rouge, il n'est pas dans les compétences de la première dame de l'Eglise de les canoniser pour autant.

Ni hommage funèbre, ni légende dorée, donc, Jean-Michel : mes propos visent simplement à te dire, en toute simplicité, mon amitié et ma gratitude pour ton engagement, ton ministère, ton travail et le faire au nom de notre Synode.

Dire tout d'abord que tu es né et as vécu longtemps à La Vallée. Ces origines combières, que tu te plais à revendiquer si on l'oublie, ne sont sans doute pas étrangères à ton inclination pour la précision et les chiffres. Mais tu aimes aussi beaucoup les lettres.

Adolescent, comme tu dois déjà te résoudre à délaïsser la Vallée pour étudier au Belvédère, pourquoi encore choisir une filière ? Latin ou maths ? Tu répons latin ou maths, « ou », c'est bien connu, étant une disjonction inclusive

et tu fais alors un bac X, latin-mathématiques.

Tout au long de ton parcours, tu vas cultiver cette double disposition aux lettres et aux mathématiques. Tu fais de la théologie mais en te spécialisant en systématique.

En 1980, tu épouses Marilyne, une lettreuse... et votre aînée se nomme... Pascaline, eh oui ! comme la calculatrice de Pascal, philosophe, théologien et mathématicien.

Après, côté progéniture, cela bascule à nouveau vers la théologie : deux garçons viennent enrichir la famille : Valentin et Antoine, 2 prénoms aux consonances de saints... je le disais, l'hagiographie n'est pas loin !

Tout au long de ta vie professionnelle, tu cultives cette riche ambivalence qui culmine assurément quand le théologien devient le trésorier de l'EERV-

Plus tôt, déjà – l'informatique étant l'un de tes passe-temps favoris – tu te plaisais à faire coïncider ton goût de la liturgie avec celui des bases de données, en créant le bien nommé Liturgiciel.

Les fichiers paroissiaux n'ont pas de secret pour toi non plus. Tu les établis d'abord sur File Maker. Ensuite c'est toi qui structures le cœur de l'annuaire informatisé de l'EERV.

D'ailleurs, si on fait un tour sur AIDER, qu'y apprend-on ? Eh bien que pour le Registre de l'état civil, le trait d'union de ton prénom n'existe pas, qu'il est peut-être même une coquetterie de ton fait !

Qu'il s'agisse d'une erreur ou non, quand tu es inscrit à l'état civil du Sentier, le 5 mai 1956, tu es bien Jean Michel, mais avec un hiatus, deux prénoms qui cohabitent et que tu relies, comme tes passions. Penchons-nous sur ton prénom.

« Jean » le disciple que Jésus aimait et qui court trouver le tombeau vide. Tu lui ressembles un peu, n'est-ce pas, toi qui aimes courir aussi. Une douche n'a-t-elle pas été installée aux Cèdres d'abord un peu pour toi ?

« Michel », là tu donnes dans l'archange et j'ignore quel dragon tu terrasses ou tu rêves de terrasser. J'espère que ce n'est pas la CoFin ! Ce serait sordide ! mais halte aux jeux de mots faciles. Sordet, ne vient pas de sordide, ce serait plutôt un toponyme désignant une source, une fontaine.

La source. Au début était le Logos, le Verbe. On revient à Jean, à l'essentiel, à ta vocation. Car c'est bien pasteur que tu es avant tout, toi qui as été consacré le 31 octobre 1980.

Ton parcours ecclésial est riche et varié. Stage à Villeneuve, auxiliariat à La Sarraz puis un peu d'aumônerie au CHUV, beaucoup de travail académique, assistantat, rédaction d'une thèse.

Souviens-toi, c'est à cette époque que je fais ta connaissance, dans le train qui nous conduit à l'uni. J'ignore alors que nous nous retrouverons au Synode à la fin des années 90, ou à Catalyse un brin plus tard, à vouloir révolutionner l'EERV.

Après quelques années académiques, on te retrouve en paroisse, à Lonay, avec un accent sur le KT.

Puis c'est EAV, l'avènement des coordinateurs. Te voilà MCO de la Morges, avec, en parallèle, un 50 % d'information et de Promotion dans ce qui est alors le « Département information et dialogue », un poste compliqué, exposé, que tu vas quitter pour te tourner vers la formation des adultes d'abord, puis celle des jeunes, dans la région de La Morges.

Parallèlement, tu sièges au Synode et à la Commission des finances, avant d'être élu au Conseil synodal, en 2009.

Oui, cher Jean-Michel, un riche parcours, émaillé de belles rencontres et d'expériences plus difficiles. Il me semble que tu as toujours réussi à trouver un équilibre entre tes différents centres d'intérêt et l'équilibre, c'est bien le maître mot d'un trésorier.

J'espère dès lors qu'en dépit des bouleversements que ton entrée en retraite va inévitablement engendrer prochainement, tu trouveras bien vite un nouvel équilibre.

Mon souhait est que tu puisses continuer à cultiver tes diverses passions, qu'elles soient faites de chiffres ou de lettres, de bases de données ou de théologie !

Et je cherchais comment illustrer cet équilibre et cet objet m'a fait de l'œil.

Que tu y voies un funambule aux bras écartés, un pasteur bénissant l'assemblée, un ange ou encore un saint auréolé, ce tire-bouchon sera dorénavant pour toi le signe de notre amitié et de notre reconnaissance !

Et bien sûr, nous t'offrons aussi de quoi te faire la main dessus ! Santé Jean-Michel et MERCI.

François Paccaud lui offre des bouteilles de la fameuse Cuvée de la Réforme !



SA-16 juin 2017



## Adieux au Synode – texte de Jean-Michel Sordet

Mes chers amis, je remercie tout d'abord notre présidente et mes collègues d'avoir prévu cet espace dans notre programme pour que je vous dise quelques mots. Au Synode, c'est un adieu, à vous c'est un au revoir bien sûr...

Demain soir, quand nous nous quitterons, je me rendrai à la Vallée de Joux, sur les hauteurs du Lieu, au milieu du Risoux, pour rejoindre mes camarades de classes du Gymnase. Cette réunion de classe me reporte 43 ans en arrière, à une époque qui fut celle d'un choix important pour le jeune chrétien combien que j'étais. C'est en effet pendant cette période qui a précédé le bac que je me demandais comment investir au niveau du choix d'un métier ce verset biblique qui m'avait accompagné depuis ma confirmation 3 ans plus tôt : C'est Jésus qui dit ceci dans l'évangile de Matthieu : *celui qui veut sauver sa vie la perdra ; mais celui qui perdra sa vie pour moi la retrouvera.*

Je me demandais donc comment mettre un bout de ma vie au service du Christ, et j'ai finalement fait le choix des études en théologie et du ministère pastoral. Je ne dis pas que si j'avais fait un autre choix, c'eût été vouloir sauver ma vie ! Mais ce que j'ai constaté, c'est qu'en la donnant, j'ai effectivement beaucoup reçu en retour.

En regardant en arrière, j'ai trouvé ces 6 années de formation et ces 37 années de ministères absolument passionnantes. J'ai eu l'occasion de faire beaucoup de choses différentes, de découvrir des facettes variées du métier, de m'adapter à des tâches différentes, d'apprendre beaucoup de gestes et de remplir des fonctions où j'ai été stimulé, où je me suis développé, où j'ai changé, où mon intérêt a sans cesse été renouvelé. En arrivant là au seuil de cette nouvelle étape de ma vie, je le dis sans ambages : le métier de pasteur, c'est un beau métier ! C'est une belle aventure, on y reçoit autant qu'on donne, et davantage encore. Je recommande.

J'ai écrit récemment mon dernier billet de Conseiller synodal dans le Journal Réformés. Il sortira ces prochains jours. J'aimerais vous le partager car il est le fruit d'un peu de méditation sur cette fin de parcours, sur la fin de ma fonction de conseiller synodal en particulier.

Je l'ai intitulé : Quitter en (y) croyant

Y grec entre parenthèses : Quitter en y croyant, quitter en croyant.

C'est le but d'une vie de chrétien : garder la foi jusqu'à la dernière heure. C'est aussi le but d'un ministère : accomplir sa mission jusqu'au terme en gardant vive la motivation profonde qui l'anime.

Cet été, je quitte mes fonctions de conseiller synodal, et j'achève ainsi mon parcours de ministre de l'Eglise réformée vaudoise. J'y ai vécu d'intenses moments, croisé la route d'innombrables personnes, côtoyé l'intimité de la souffrance et du deuil, accompagné catéchumènes et jeunes, célébré des moments de fêtes et de bonheur...

J'ai lu l'Evangile, je l'ai expliqué, prêché, communiqué. J'ai vu la foi éclore, je l'ai vue persévérer, s'éteindre parfois. J'ai animé, j'ai débattu, j'ai sans doute autant critiqué que mouillé ma chemise, j'ai suivi des décisions autant que j'ai dû décider. J'y ai cru, je quitte en y croyant, et je demeure croyant.

Ce n'est pourtant pas faute aussi d'avoir traversé des situations qui auraient pu me faire perdre la foi : des lourdeurs institutionnelles, des collègues partis dans le décor, des amis avec qui c'est difficile de l'être encore, des réformes ratées, des projets avortés, des raideurs doctrinales, des lectures simplistes de la Bible, des théologiens abscons, des prières qui tardent à être exaucées, des egos qui ont fait obstacle au lieu d'être des personnalités porteuses, des conseils dysfonctionnels, des présidents sans stratégie, et même des croyants bien intentionnés qui sans le savoir se muent peu à peu en éteignoirs.

Mais, avec Paul dans son antique lettre aux Romains, je demande :

Quel conflit ou quelle inimitié pourraient me séparer de l'amour de Dieu ?

Quel abattement ou quel découragement pourraient résister à l'énergie de résurrection du Christ de Pâques ?

Quelle paralysie institutionnelle ou quelle agonie de nos formes d'Eglise pourraient retenir le souffle de l'Esprit saint de susciter encore la foi ?

Qui pourrait l'empêcher de faire surgir des formes nouvelles de communautés croyantes ?

Ou de rallumer sans cesse le zèle à témoigner de la foi ?

Ou de nous faire imaginer des liens communautaires qui font sens et envie ?

Rien ! La foi demeure.

Je quitte cette belle étape de mon parcours, je crois, j'y crois.

## Remerciements à Christine Girard

Ce moment d'officialité me permet de dire aussi un chaleureux merci à Christine Girard.

Christine a en effet choisi de remettre sa fonction de vice-présidente en cours de législature, sachant qu'elle ne voudrait pas briguer plus tard la présidence.

Tu as toujours été claire dans tes engagements et m'avais clairement avertie qu'en raison de ton 50%, tu ne pourrais pas forcément mettre l'engagement synodal au premier plan.

Alors, Christine, j'aimerais te remercier de ton soutien constant durant ces 3 années et de tes prières tout aussi constantes. Tu vas dès lors regagner un peu de temps et surtout, tu auras un peu moins de mails à lire de ma part, à l'approche d'une session...

Nous avons également le plaisir de t'offrir une petite attention en guise de reconnaissance.

Merci, Christine.

SA – 16 juin 2017